PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 28 AOÛT 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme la Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce Conseil Municipal que nous allons qualifier de "Conseil Municipal de rentrée". J'espère que votre été s'est bien passé et que vous avez profité de ces temps de repos et de détente que nous avons l'habitude de prendre sur cette période-là.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme MARNAC a donné procuration à M. FÉDOU Mme MONTES a donné procuration à M. PILET Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT M. BARBA a donné procuration à Mme SIMÉON M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. MAILHÉ a donné procuration à Mme ROUER
ABSENT(E)S	/
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. PILET Jean-Claude
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 7 mai et 12 juin 2025 3 - Conventions d'objectifs pour les associations culturelles et sportives – période 2025-2026 4 - Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2025 à l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF) 5 - Institution d'une taxe annuelle pour les friches commerciales 6 - Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Mésolia Habitat – opération "Domaine des Sorbiers" située 2135 route de Tarbes 7 - Travaux du SDEHG – rénovation du coffret de commande du Bourg 8 - Travaux du SDEHG – rénovation du point lumineux 2626 9 - Travaux du SDEHG – dépose des installations d'éclairage du stade du Trépadé 10 - Convention Projet Urbain Partenarial avec le groupe Garona – secteur de Cantelauze 11 - Le Muretain Agglo – révision libre de l'Attribution de Compensation en fonctionnement pour l'année 2025 12 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 13 - Questions orales posées par les divers groupes 14 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 21 août 2025	du Conseil Municipal : 33
envoi : 22 août 2025	en exercice : 33
affichage : 22 août 2025	présents : 24
	votants : 33

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Avant de démarrer, peut-être signaler, je vois que le support qui filme se rapproche de plus en plus de l'autre bout de la salle, que derrière la caméra il y a des Élus.
Mme la Maire : Oui. Pas de problème, nous pouvons la reculer, nous pouvons la mettre contre la porte. Malheureusement nous n'avons pas de caméra qui filme l'intégralité des membres du Conseil Municipal. Mais, effectivement, vous avez raison, M. Pilet, de le faire remarquer. La caméra ne couvre pas l'Opposition. Mais par contre, vos propos, bien-entendu, sont retranscrits. Mais là, nous faisons avec la caméra que nous avons.

Je voudrais faire, si vous le voulez bien, le bilan de l'été.

Les travaux

Nous pouvons peut-être commencer par les travaux, mais cela fait partie des questions que vous posez, M. Pilet, notamment sur Cantelauze. Les travaux prévus sur Cantelauze sont terminés. Nous sommes allés ce matin, avec Philippe Séverac, voir notamment tout ce qui relevait de la cuisine et de la cantine ; les travaux sont donc faits. Les agents présents étaient satisfaits des nouvelles installations et des nouveaux équipements mis à leur disposition. C'est une bonne chose de faite.
Nous avons eu l'avis de la commission de Sécurité aujourd'hui, qui a validé les travaux et les aménagements tels qu'ils ont été faits.

Les différents évènements festifs

Je voudrais revenir également sur les différents évènements festifs qui se sont tenus tout au long de l'été, remercier tous les Élus qui ont participé : pour le 13 juillet Mme Voisin, pour la fête des étoiles Mme Vitet, pour le marché gourmand Mme Beaufort. Ces trois évènements ont bien marché, notamment le marché gourmand : plusieurs milliers de personnes ont participé.

La canicule

Je voudrais également revenir sur les épisodes de canicule qui ont été particulièrement pénibles puisque nous avons eu quasiment 11 jours de canicule, me semble-t-il, consécutifs en août, nous étions en alertes orange et rouge. Nous avions mis en place d'ores et déjà ce qu'il était nécessaire de faire, notamment vis-à-vis des personnes vulnérables : les personnels du CCAS ont appelé, tous les jours, les personnes que nous avions inscrites sur la liste, ce qui représente une vingtaine de personnes, ce qui est relativement peu compte-tenu des 13 000 habitants de Fonsorbes. Donc, ces personnes-là ont été appelées tous les jours. De plus, au moment où nous sommes passés en alerte orange, j'ai appelé Mme Labruyère, Présidente de l'ARF (Association des Retraités de Fonsorbes), pour lui dire "peut-être que parmi vos adhérents vous avez connaissance de personnes isolées, et, si c'est le cas, est-ce que vous pourriez nous en faire parvenir la liste". Donc, Mme Labruyère, dans la journée, m'a fait passer une liste d'une vingtaine de personnes que nous avons ajoutées à la liste des personnes vulnérables, et qui donc ont été également appelées sur les derniers jours, en période d'alerte rouge, et les quelques jours qui ont suivi, en alerte orange.
Nous avons ouvert les salles rafraîchies, notamment la médiathèque et la ludothèque le lundi après-midi, sachant que d'habitude elles sont fermées le lundi. Cela a permis également aux enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs, puisque ce dernier était déporté au Trépadé, d'aller à la médiathèque et à la ludothèque, et donc de bénéficier d'un contexte plus agréable, même s'il y a une salle rafraîchie au sein de chacune des deux écoles du Trépadé. Nous avons également ouvert le week-end du 15 août, à savoir les 15, 16 et 17, vendredi, samedi et dimanche, la salle de la Mosaïque des Partages du Centre Social : est venu un certain nombre de seniors qui ont passé l'après-midi, de 14h00 à 18h00, à jouer aux cartes, au scrabble, etc. Ils étaient contents de pouvoir partager un moment convivial dans une salle à la température tout à fait correcte.

Tranquillité publique – bilan des cambriolages

Vous le savez, tous les mois je reçois la liste des cambriolages avec plaintes à la Gendarmerie : 1 en mai, 2 en juin et 1 en juillet. Je n'ai pas le bilan du mois d'août. Nous pouvons donc penser qu'aux printemps et été les cambrioleurs ne sont pas là, ils sont en vacances aussi. Enfin, toujours est-il qu'il y a eu, et c'était pareil l'été dernier, très peu de cambriolages sur la ville sur les mois d'été.

Sur les évènements festifs, je n'ai pas parlé de l'Olympiade des Familles organisé par le service Sport, je n'ai pas parlé non plus des ateliers portés par le Centre Social puisqu'il s'agit d'activités habituelles. Les autres le sont aussi, mais …
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : … Nous avons l'inventaire des deux cambriolages. Au niveau des incivilités ?
Mme la Maire : Les seules incivilités que nous ayons constatées, qui nous aient été rapportées, c'est une intrusion sans effraction à l'école de la Béouzo, avec des dégâts minimes. La seule chose qu'ils aient abîmée, c'est l'alarme. Cette dernière a été réinstallée dès hier, dès que nous l'avons su, l'électricien l'a remise en fonctionnement. Et comme il n'y a pas eu effraction, cela laisse à penser que quelqu'un avait mal fermé l'une des portes-fenêtres donnant sur une classe.
J'ai posé la question à la Police Municipale sur d'éventuelles autres dégradations : jusqu'à preuve du contraire, rien n'a été rapporté. Je parle de l'espace public et des équipements publics.
M. Pilet : Aux installations sportives des Boulbènes, il n'y a pas eu des dégradations ?
Mme la Maire : Nous n'avons pas eu de retour, ni de la part du Foot, ni de la part de nos services. Donc, c'est que fort probablement il ne s'est rien passé, ou du moins ce n'était pas suffisamment important pour que cela remonte jusqu'à nous. Personnellement, je n'ai eu aucune connaissance là-dessus. Vous avez eu des informations ?
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : Cela me semble bizarre que vous n'ayez pas eu connaissance de ce qu'il s'est passé au Foot cet été, ou du moins en début d'été.
Mme la Maire : Dites-moi, M. Fédou.
M. Fédou : Parce que les Services Techniques sont intervenus sur la problématique. Donc, cela semble assez peu probable que vous ne soyez pas au courant.
Mme la Maire : Dites-moi de quoi il s'agit.
M. Fédou : Je ne sais pas, les agents des Services Techniques sont intervenus. Donc, à mon humble avis, vous devez être au courant de quelque chose.
M. Canillo, Adjoint délégué aux Services Techniques : C'est au sujet des jeunes qui se sont battus sur le site ? C'est ça ?
M. Fédou : Surement …
Mme la Maire : … Mais nous en avons déjà parlé lors d'un Conseil Municipal. Ce n'est pas un évènement nouveau. Bien-sûr, de celui-ci nous en avons été informés. Mais c'était au mois de mai. Je pensais que vous faisiez référence à quelque chose de plus récent.
M. Fédou : Non, non. Il y a eu d'autres incidents bien après.
Mme la Maire : Nous nous rapprocherons de la Police Municipale. Philippe Franchina n'est pas là ce soir, mais nous allons nous rapprocher des services pour savoir ce qu'il en est, et nous en reparlerons lors du prochain Conseil Municipal. Mais ce n'est pas arrivé jusqu'à moi, M. Fédou, ni des Élus de permanence si les faits se sont passés le week-end.
M. Fédou : Nous, nous ne faisons que remonter une problématique. Après, je ne sais pas qui est intervenu, quel était l'Élu de permanence, je n'ai pas de planning d'Élus de permanence.
Mme la Maire : De quelle problématique s'agit-il, M. Fédou ?
M. Fédou : Vous vous renseignerez, et nous en reparlerons au prochain Conseil Municipal …
Mme la Maire : … Non, non, si vous avez des éléments, donnez-les-nous de façon à ce que nous puissions poser les questions aux personnes concernées. Si vous avez des informations, donnez-les-nous.
M. Lorrain : Si nous avons des informations, c'est bizarre que vous ne les ayez pas.
M. Baë : Adjoint délégué au secteur "vie associative et vie de la cité-sport" : En fait, il y a eu différents évènements. Mais je ne sais pas à quels évènements il est fait référence. Les derniers évènements en date sont une bagarre qui a eu lieu le soir de l'Assemblée Générale, le 2 juillet, et, un peu avant, l'intrusion dans la buvette.
M. Lorrain : Jean-Philippe, l'AG, elle était quand ?
M. Baë : Le 2 juillet.
M. Lorrain : Donc, nous sommes bien en été.
M. Baë : Cette bagarre, oui, elle a eu lieu le 2 juillet.

Des Élus s'expriment hors micro.
Mme la Maire : Oui, nous en avons parlé lors du Conseil Municipal de juillet.

Je n'ai pas désigné le secrétaire de séance, il n'est pas trop tard.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : C'est au tour de "Fonsorbes l'Humain d'Abord". M. Pilet ? M. Bonnet ?
M. Pilet, hors micro : Je vais le faire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. PILET Jean-Claude, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 7 MAI ET 12 JUIN 2025

Mme la Maire : Avez-vous des observations sur celui du 7 mai ? *Aucune observation n'est formulée.*

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 07/05/25	1 (*Mme Rouer*)

Mme la Maire : Sur celui du 12 juin ? *Aucune observation n'est formulée.*

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0
	Absents au CM du 12/06//25	0

M. Pilet : Excusez-moi. Avant que nous n'attaquions l'ordre du jour, nous voulions solliciter le Conseil Municipal pour proposer que nous adressions un courrier à la Paroisse qui couvre Fonsorbes et Saint-Lys suite au décès de Père Vasseur qui a officié très longtemps sur la commune. Nous nous disions que ce serait un geste citoyen d'adresser un message.
Mme la Maire : Je l'ai fait au titre de Maire. Mais, bien-entendu, nous allons le faire …
M. Pilet : … Au titre du Conseil, si tout le monde est d'accord.
Mme la Maire : Oui, pas de problème. Il est vrai que le Père Vasseur était très apprécié de la population qui fréquentait l'église, et c'était une personne avec laquelle il était très agréable d'échanger, du moins en ce qui me concerne.

3 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES – PÉRIODE 2025-2026 *(délibérations n° 2025-079 et 2025-080)*

M. Baë : Lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2025, les conventions proposées étaient basées sur les données de 2023. Une nouvelle étude a été menée par le service Finances, basée sur les données actualisées de 2024, c'est pour cela que de nouvelles conventions sont soumises au vote.
La convention d'objectifs 2025-2026 relative à l'Association "Graines d'Artistes de Fonsorbes" a été actée par délibération du 7 mai 2025, afin de ne pas retarder le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Pour rappel, l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration indique que toute collectivité qui décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle à une association d'un montant supérieur à 23 000 € est tenue d'établir avec cette dernière une

convention d'objectifs. Cette subvention peut être directe (financière) et/ou indirecte (loyer, dépenses de fonctionnement, etc.).
Suite à l'étude menée sur les aides indirectes aux associations, les associations suivantes bénéficient d'un total d'aides directes et indirectes supérieur à 23 000 € :

Associations culturelles

- Comité des Fêtes
- Peintres Amateurs Fonsorbais

Associations sportives

- Avenir Fonsorbais Badminton
- Avenir Fonsorbais Football
- Avenir Fonsorbais Gymnastique Volontaire
- Athlé 632 Fonsorbes
- Ouest Toulousain Basket
- Avenir Fonsorbais Tennis
- USCO Rugby
- Avenir Fonsorbais Volley-Ball

Il est donc proposé de signer une convention d'objectifs avec chacune de ces associations culturelles et sportives pour l'année 2025-2026. Ces conventions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2025, pour une durée d'un an.
Ces dossiers ont été soumis à la commission Culture du 15 juillet 2025 et l'étude concernant les aides indirectes a été présentée à la commission Finances réunie le 20 août 2025.
Les projets de convention pour chacune des associations et de délibérations étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Nous en avions déjà parlé lors d'un Conseil Municipal précédent, au cours duquel nous avions évoqué le contenu des conventions, et du fait qu'il était nécessaire de revoir les chiffres pour qu'ils soient bien adaptés à la saison 2025-2026. Avez-vous des remarques ?
M. Fédou : En fait, nos remarques viendront du tableau que nous avons eu en commission Finances. Nous n'arrivons pas à trouver et à savoir comment ces aides indirectes ont été calculées, sachant que nous avons demandé la fiche type qui nous a été donnée lors de la commission Finances, mais pas toutes les fiches de toutes les associations qui ont été calculées. Donc, cela nous semble assez compliqué de voter quelque chose où c'est que nous n'avons pas tous les éléments. Certes, les conventions sont là. Mais, comment nous arrivons à ces chiffres-là ? Nous ne savons pas ; sachant qu'il y a des disparités par rapport à certaines associations. Nous, nous ne retomberions peut-être pas sur ces chiffres-là. Donc, ce serait opportun d'avoir au moins toutes les fiches des associations pour comprendre comment le calcul s'est fait. Même si nous avons la fiche type, certes. Mais, vous avez pris certains éléments de toutes les associations. Donc ça, il faudrait au moins que nous l'ayons pour avoir le droit de regard là-dessus et pour pouvoir voter quelque chose en conséquence.
M. Baë : Il s'agit essentiellement d'abaques liés à des tarifs qui sont fixés pour l'utilisation d'un gymnase, pour l'utilisation d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de sport en herbe, en synthétique, etc. Ce sont des chiffres qui sont ensuite multipliés par le temps d'utilisation. Même moi je ne m'y suis pas penché dessus à 100 %, j'ai fait confiance aux services.
M. Fédou : Oui, là-dessus, faire confiance aux services, j'entends bien. Mais, ce que je veux dire, c'est que ce serait bien d'avoir toutes les informations de ces fiches-là, nous. Parce que là, on nous a donné une fiche type qui est juste ça. Comment nous arrivons à ces éléments-là ? C'est vrai que mercredi dernier, en commission Finances, et après, nous, en groupe, nous en avons rediscuté, nous trouvons opportun d'avoir toutes les informations pour pouvoir voter quelque chose.
Étant donné que nous n'avons pas toutes les informations, nous nous abstiendrons sur ce point-là.
M. Pilet : Je vais abonder dans le sens de Franck, en soulignant, déjà, qu'un effort est fait pour calculer ces aides indirectes et avancer sur ce que nous allons appeler une comptabilité analytique que, pour notre part, au niveau de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous réclamons depuis 2014. Donc, nous constatons ces avancées, et nous nous en félicitons. Néanmoins, il y a beaucoup d'imprécisions et nous avons fait le parallèle avec les documents qui nous ont été fournis lors du Conseil du 7 mai, donc ce n'est pas très vieux, où on nous a expliqué qu'il était impossible de préciser les consommations parce qu'il n'y avait pas de compteur sur une bonne partie des installations. Il semble, là, que les compteurs aient été retrouvés, et que nous avions voté un budget pour installer des compteurs là où il n'y en avait pas. Donc, sur la mesure des fluides, il y a déjà ces approximations qui nous interrogent. Et je vais reprendre après le détail.

Sur les associations et sur le contenu des objectifs, il y a toujours cet élément indiquant la priorité aux Fonsorbais. Nous nous demandons, pour les associations qui sont en association avec d'autres communes, comment elles vont faire et comment elles vont le gérer. Est-ce qu'elles vont demander aux adhérents des autres communes qui font partie de leur association de ne pas venir ? Je ne sais pas, cela reste toujours des flous.

Mais, nous allons revenir sur les chiffres parce que c'est le plus important. Donc, nous avons comparé le chiffrage des aides indirectes de 2023 et ce nouveau chiffrage :

- le Comité des Fêtes passe de 8 100 € à 8 300 €
- les Peintres Amateurs passent de 34 000 € à 40 000 €
- le Badminton n'était pas chiffré en 2023, et là il est chiffré à 23 000 €
- le Football passe de 128 500 € à 147 000 €
- la Gymnastique Volontaire passe de 73 000 € à 80 000 €
- l'Athlétisme passe de 48 000 € à 130 000 €
- le Basket passe de 38 000 € à 39 000 €
- la Danse passe de 40 000 € à 16 671 €
- la Boxe passe de 20 400 € à 3 400 €
- l'Aïkido passe de 55 500 € à 10 500 €
- le Tennis passe de 393 000 € à 200 000 €
- le Rugby passe de 46 500 € à 43 800 €
- le Volley passe de 62 000 € à 72 000 €
- les 3 Mousquetons passent de 105 814 € à 6 280 €

Nous avons essayé de voir par rapport à la question que nous avions posée en juin sur les amplitudes horaires qui étaient proposées sur l'utilisation des salles, nous nous y perdons. Alors, soit les éléments qui nous ont été donnés, je crois de mémoire que c'était au Conseil Municipal de juin, sur l'amplitude d'utilisation des salles sont erronés, soit les chiffrages ne sont pas bons.

Donc, nous, au vu de ces éléments, nous pensons qu'il faut revoir parce que vous comprenez bien, à l'aune de ces chiffres, qu'il y a des choses qui sont excessivement bizarres, et qu'il y a des gens, du coup, qui auraient dû normalement avoir des conventions mais qui n'en ont pas, mais c'est beaucoup trop approximatif, nous n'avons pas le détail.

Donc nous, nous ne voterons pas cela, mais nous demandons que ce point, tout simplement, soit retravaillé avec beaucoup plus de précisions pour éviter toute mauvaise interprétation. Merci.

M. Baë : Ce sont des chiffres qui ont effectivement été ajustés, et parfois de manière très significative, notamment tu citais l'Escalade. Effectivement, nous avions pris pour principe que nous lui affections le gymnase. Mais en fait, elle utilise une surface verticale, et très peu de surface au sol du gymnase. Il est vrai que nous n'avions pas anticipé cela. Donc, à force de retravailler les chiffres, nous les avons ajustés, certes de manière assez importante pour certaines associations. Mais, effectivement, il y a eu un premier jet et des ajustements par la suite qui permettent d'avoir une valeur un peu plus réaliste pour chaque association.

M. Pilet : Je vais le redire : sur les éléments que nous avons eus à la commission Finances, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour comprendre ces tels mouvements, sachant que pour certaines associations cela ne bouge pas, ce qui est très surprenant. C'est peut-être fondé, mais nous n'avons aucun élément probant pour savoir si c'est vraiment fondé, tout en soulignant que nous mesurons que les services de la commune font des efforts, notamment du côté financier, pour arriver à des analyses analytiques assez fines. Mais, visiblement, ils ne sont pas encore au bout. Mais là, c'est trop questionnant.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : M. Baë, je voudrais revenir sur la surface attribuée aux 3 Mousquetons. Quand ils font escalade, ôtez-moi d'un doute, il n'y a pas une autre activité en même temps dans le gymnase ?

Mme la Maire/M. Baë : Si.

M. Bonnet : Ils cumulent ?

M. Baë : Oui.

Mme la Maire : Tout le temps.

M. Bonnet : Avec le Tir à l'Arc ?

Mme la Maire : Nous ne parlons pas des blocs, nous parlons des murs …

M. Baë : … Non, cela dépend. Concernant la Béouzo, par exemple, ils peuvent cohabiter avec le Badminton. Mais, effectivement, pas avec le Tir à l'Arc. Pour ce qui est du lycée, ils peuvent cohabiter avec le Volley, avec …

M. Bonnet : … Ils peuvent, mais est-ce qu'ils le font ? …

M. Baë : … Oui, bien-sûr …

M. Bonnet : … Parce qu'effectivement, quand nous voyons l'écart de prix de 105 000 € à 6 000 €, c'est très impressionnant, nous ne comprenions pas. Même si le mur a un impact faible sur la surface horizontale, il n'en est pas moins quand même que les personnes occupent les locaux, elles doivent utiliser quand même les vestiaires, elles doivent utiliser tout cela. Comme le disait Jean-Claude, ou Franck Fédou, effectivement, sans éléments, c'est compliqué de pouvoir se prononcer.

M. Séverac, 1er Adjoint : Je voudrais faire une remarque sur cet exercice, puisque là nous parlons des aides indirectes apportées aux associations. Nous parlons de la valorisation de l'aide fournie par la Municipalité aux dites associations. Mais, quel que soit le montant de chacun de ces chiffres, cela n'impacte pas l'activité de l'association en elle-même. L'impact important est celui de la convention ou pas. Moi-même, je serais assez favorable que toute association subventionnée par la Mairie donne lieu à une convention. La Loi fixe un montant à 23 000 €, ces calculs sont donc établis pour nous conformer à la Loi.

Je suis d'accord avec vous, le travail est loin d'être terminé, loin d'être parfait. Mais en même temps, c'est un travail colossal demandé aux services pour arriver à prendre en considération tous ces éléments, à affiner d'une année sur l'autre, certes sur les consommations et les fluides, mais pas que puisqu'il y a la revalorisation de chacun des outils, des bâtiments, des instruments, le temps consacré à l'entretien qui varie et qui varie aussi en fonction de l'utilisation de chacune des associations et qui peut varier d'une année sur l'autre. Je crois effectivement que c'est un outil qui va devoir se perfectionner au fur et à mesure que nous allons avancer. Mais je pense que c'est déjà un travail colossal qui a été fait, pour lequel nous remercions les services, parce qu'il donne une idée réelle, même si des focus doivent être regardés de plus près, sur ce que signifie pour la municipalité les aides matérielles en dehors de subventions attribuées.

Donc, nous continuerons à travailler, et avec la commission Finances, et avec les services, pour arriver à clarifier et à arriver à la bonne mesure. En tout cas, c'est important que le chemin soit entamé.

M. Pilet : Oui, mais c'est important aussi puisque cela va déterminer les conventions. Entre parenthèses, les conventions peuvent être faites dès le premier euro, cela dépend de la volonté de la municipalité de ce côté-là. Après, la Loi impose à partir de 23 000 €, mais chaque collectivité est libre d'adopter un autre règlement. Je pense que c'est important …

M. Séverac : … Nous commençons par ces onze conventions, et nous continuerons.

M. Pilet : Non. Ce qui est important, c'est que, pour nos concitoyens, et pour tout le monde, il y ait de la clarté, et que nous sachions réellement comment sont calculées ces aides indirectes, à quoi elles correspondent, que ce soit clair. Là, je le redis, ce n'est pas clair puisque ce n'est pas que la surface d'occupation, il y a les fluides, l'électricité. Je le redis, on nous a donné, je crois que c'était au mois de juin, des tableaux d'occupation d'horaires des salles. Donc, nous pensons que ces données étaient vraies. Rien qu'en calculant l'électricité, les fluides, etc, cela coince pour certaines associations. Donc, soit ce tableau était faux, mais bon, on nous l'a donné. Et là, de toute façon, certains écarts, nous n'allons pas reprendre toutes les associations, posent vraiment trop de problèmes : l'Athlétisme, 48 000 € à 130 000 €, qu'est-ce qui a changé entre 2023 et 2024 ? Qu'est-ce qui a changé ?

Un Élu, hors micro : La piste ?

M. Séverac, hors micro : La piste a été refaite.

M. Fédou : Juste, trêve de plaisanterie …

M. Pilet : … Je ne veux pas reprendre toutes les associations, parce que je ne veux pas non plus qu'on pense que … Soyons bien clairs, ce que nous ciblons, ce ne sont pas les associations, je crois qu'elles font toutes ce qu'elles peuvent, c'est la méthode. Là, il est demandé au Conseil de se positionner sur ces aides indirectes qui ne sont pas claires dans leurs calculs. Je le redis, je sais les efforts que font les services financiers de la commune, je sais qu'ils s'arrachent les cheveux, mais il faut reconnaître que ce n'est pas encore, que là pour nous, il n'y a pas les éléments. Je crois que ce ne serait pas sérieux de les voter comme ça. Ce n'est pas sérieux.

M. Fédou : Pour nous, pareil, nous ne remettons pas en cause le service financier qui a fait un travail remarquable. Mais c'est juste l'apport de ces fiches que nous n'avons pas, les 45 fiches de calculs. Si vous nous apportez les 45 fiches de calculs pour savoir comment vous avez calculé tout cela, nous pouvons revoir la copie.

Mme la Maire : De toute façon, cela ne pose pas de problème …

M. Fédou : … Ou le travailler ensemble …

Mme la Maire : … De vous les faire passer. Sauf que les conventions vont être signées samedi avec les associations, avant le forum des associations. C'est à partir des conventions signées que les associations peuvent disposer des espaces que nous mettons à leur disposition.

Nous sommes d'accord, il y a un travail à faire sans aucun doute pour affiner les chiffres. Cela a été un travail important fait par les services ; nous parlons du service Finances, mais il y a également les Services Techniques avec toutes les mesures qu'ils ont dû faire pour connaître les surfaces, etc. Cela a été un très gros chantier pour plusieurs services, ils y ont vraiment passé beaucoup de temps.

C'est peut-être perfectible, il n'en demeure pas moins que les 11 associations qui dépassent les 23 000 € les dépassent réellement, il n'y a pas de doutes là-dessus. Il est donc légitime de voter, me semble-t-il, les conventions en question, même si nous pouvons effectivement améliorer les calculs qui ont été faits.
Donc, si vous voulez bien, je le mets aux voix …
M. Pilet : … Excusez-moi, je vais pinailler, mais ce n'est pas histoire d'améliorer. C'est d'avoir des chiffres qui correspondent à une réalité, qui soient clairement identifiés par tout le monde. Ce n'est pas la même chose …
Mme la Maire : … C'est ce que nous avons essayé de faire, M. Pilet …
M. Pilet : … Excusez-moi, je veux finir. Vous avez parlé d'investissements. Là, dans le tableau qui nous a été donné, il n'est nullement parlé d'investissements par exemple.
Mme la Maire : Je n'ai pas parlé de cela.
M. Pilet : Si, tout à l'heure. Mais ce n'est pas grave.
Mme la Maire : Je n'ai pas parlé d'investissements, je n'ai pas prononcé ce mot.
M. Bonnet : Si, sur la piste d'athlétisme. M. Séverac a dit que la piste était neuve. Cela veut dire quoi ? Que nous avons intégré, effectivement, nous avons fait des travaux …
Mme la Maire : … Non …
M. Séverac : … Nous n'avons pas dit que la piste était neuve …
M. Canillo : … Elle n'est pas neuve …
M. Bonnet : … Pardon ? Vous n'avez pas dit ça ?
Mme la Maire : Elle a été refaite. Les travaux ne sont pas pris en compte. Ce n'est pas parce que nous avons refait tel ou tel équipement, cela n'entre pas en ligne de compte. Par contre, ce qui est pris en compte, c'est la base locative de chacun des équipements mis à disposition. Comme l'a dit Jean-Philippe pour ce qui concerne les espaces type stades, etc., nous nous sommes référés à des abaques nationaux, nous n'avons rien inventé. Donc, nous avons essayé de faire au mieux, en prenant en considération des estimations en termes de consommation quand nous n'avions pas les chiffres exacts, le temps passé par les services pour s'occuper des terrains de foot, de l'entretien des gymnases, du nettoyage des différentes salles ; tout cela a été pris en compte. Donc, effectivement, c'est un travail colossal. C'est peut-être perfectible, il n'en demeure pas moins, je le redis, que les 11 associations pour lesquelles il est question de signer une convention du fait qu'elles dépassent les 23 000 €, il n'y a aucun doute sur le fait qu'elles dépassent les 23 000 €.
Donc, je vais le mettre aux voix. Je vous propose de voter à part les associations culturelles et les associations sportives.

Mme Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2025-2026 avec les deux associations culturelles suivantes :

- Comité des Fêtes
- Peintres Amateurs Fonsorbais

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé*)

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2025-206 avec les 8 associations sportives suivantes :

- Avenir Fonsorbais Badminton
- Avenir Fonsorbais Football
- Avenir Fonsorbais Gymnastique Volontaire
- Athlé 632
- Ouest Toulousain Basket
- Avenir Fonsorbais Tennis
- USCO Rugby
- Avenir Fonsorbais Volley-Ball

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé*)

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2025 A L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE FONSORBES (ARF) *(délibération n° 2025-081)*

Mme la Maire : J'ai été interpellée par la Présidente et le bureau de l'ARF, qui sont venus m'expliquer les difficultés qu'ils rencontraient, qui sont liées au fait qu'ils font beaucoup d'animations dans la salle du Trépadé, notamment des thés dansants, des repas, et que pour chacune de ces animations-là, il est nécessaire qu'ils fassent appel à des prestataires extérieurs, notamment pour la règlementation incendie. Cela a un coût pour eux. Compte-tenu de leur budget, 1 900 € que nous leur attribuons annuellement, financièrement ça ne passait pas.

La Présidente et le bureau nous ont donc demandé s'il était possible d'augmenter la subvention qui leur était attribuée. Depuis 2019, elle n'a pas bougé, elle était à 1 900 €, malgré le fait que l'effectif de l'association ait considérablement augmenté, même s'ils accueillent des extérieurs, il n'y a pas que des Fonsorbais, très, très majoritairement des Fonsorbais. Cette association, dès le début, était hors clés de répartition, elle n'est pas la seule, il y en a d'autres. Donc, par rapport à la demande formulée, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'augmenter la subvention attribuée à l'association.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de rajouter 1 000 € à la subvention de 1 900 € qui lui a été attribuée en début d'année, de façon à ce qu'elle puisse continuer à fonctionner tel qu'elle fonctionne, sachant que son tarif d'adhésion est particulièrement bas, et qu'elle avait d'ores et déjà l'intention de l'augmenter quelque peu pour la rentrée de septembre, et de l'augmenter de façon plus significative pour les non Fonsorbais.

M. Lorrain : Tu dis 1 900, 1 900, 1 900, c'est 1 500 €.

Mme la Maire : 1 500 €. Pardon. Je n'ai pas regardé mon papier, c'est de mémoire, et ma mémoire est défaillante. Pardon.

M. Lorrain : Cela fait que tu comptais 1 900 €, tu ajoutes 1 000 €, cela fait 2 900 € ...

Mme la Maire : ... Non, cela fait 2 500 €, avec toutes mes excuses, je n'ai pas regardé mon papier ...

M. Lorrain : ... Cela aurait été bien 2 900 €.

Mme la Maire : En fait, c'est le "2019", 1 900. C'est donc 2019 et 1 500 €.

M. Fédou : Nous, nous sommes pour voter cette augmentation de subvention. Juste savoir pour les années futures, comment pallier ce manque de SSIAP pour les associations, et notamment celle-ci ? Est-ce que pour l'année future elle va être augmentée en termes de subvention normale ?

Mme la Maire : Je pense que par rapport aux besoins qui sont les leurs, mais c'est un budget qui se votera en avril 2026, donc après les municipales, il serait légitime de leur attribuer au minima les 2 500 € qu'ils auront cette année si le Conseil Municipal accepte de voter les 1 000 € supplémentaires.

Pour ce qui concerne les SSIAP, vous n'êtes pas sans savoir que nous avions des SSIAP à la Mairie de Fonsorbes. Nous en avons perdu deux pour des raisons sur lesquelles nous n'allons pas revenir, le troisième a quitté la commune. Malgré le fait que nous ayons relancé l'ensemble des services, nous n'avons pas eu de réponse positive de la part des agents de la collectivité. Ce n'est pas rien pour la collectivité que de former des agents. Je crois que c'est deux semaines de formation, me semble-t-il, pour 850 €. Indépendamment de cela, nous étions prêts à faire l'effort en heures complémentaires ou supplémentaires. Malheureusement, cela n'a pas intéressé les agents de la commune, que nous aurions pu mettre à disposition, éventuellement, de l'ARF ou d'autres associations qui sont confrontées à la même problématique.

M. Fédou : Il y a beaucoup d'autres associations qui sont confrontées à la même problématique ?

Mme la Maire : Il faut qu'il y ait un spectacle ...

M. Fédou : ... Spectacle ouvert au public et ...

Mme la Maire : ... Voilà. C'est très clairement défini par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

M. Fédou : Et notre deuxième question sera : là, ce sera pris sur l'enveloppe budgétaire du "Appel à Projets" ou sur l'enveloppe budgétaire du "Global des Associations" ?

Mme la Maire : Je crois que nous l'avons consommée. Vous connaissez le principe de la fongibilité des crédits ...

M. Fédou : ... Oui, bien-sûr ...

Mme la Maire : ... Donc, nous pouvons prendre 1 000 € sur une autre ligne budgétaire. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

M. Pilet : Nous allons repartir de la commission Finances : avec les éléments qui nous y étaient présentés, nous avions proposé qu'aujourd'hui nous prenions l'ensemble des coûts de ces surcoûts des SSIAP et autres pour que l'ARF puisse continuer à fonctionner avec les objectifs qu'elle avait prévus ; sachant, comme vous l'avez dit, que la subvention n'a pas été augmentée depuis 2019, et que nous ne pouvons pas retenir l'argument qui nous a été fait en commission c'est que nous reverrons cela au budget 2026. Nous ne savons pas qui sera présent en 2026. Donc moi, je préfère tenir que courir. Il nous semble donc légitime, et je réitère la proposition

faite à la commission Finances, je me répète, que nous prenions en charge, de mémoire c'est autour de 3 000 €, de façon à ce que cette association puisse fonctionner normalement.
Et dans un autre temps, qu'un travail soit fait pour simplifier les demandes que les associations doivent faire, parce que cela devient assez lourd pour elles, et que nous revoyions aussi les règles de sécurité.
Donc, nous nous demandions si la commission de Sécurité s'était réunie, pour bien savoir quels sont les besoins réels. Parce que de ce que nous en avons compris, de ce que nous avons vu, ce qui est demandé ne correspondrait peut-être pas à ce qu'il y a réellement besoin quand les associations font les demandes de réservation de salles. Il semble qu'il y ait pas mal de choses à repréciser, à clarifier.
Je rappelle aussi qu'à un moment donné il a été dit que la commune pourrait aider à former, c'était pour les boissons mais peut-être que cela pourrait être aussi à ce niveau-là, relancer un projet au niveau de toutes les associations par rapport aux SSIAP parce qu'il peut y avoir des choses à faire pour faciliter le travail de chacun.
Sur les règles proprement dites, puisque vous avez donné une information qui semble erronée, donc peut-être Christophe va préciser les règles nécessaires qui s'appliquent pour les SSIAP et autres.
M. Bonnet : Juste, j'aurais aimé savoir le classement de cet ERP (Établissement Recevant du Public), si vous saviez, c'est un type L, c'est sûr, mais quelle catégorie, c'est 2 ou 3 ? Après, les règles, comme vous avez dit tout à l'heure, à partir du moment où il y a un espace scénique avec des décors, sans décors nous n'avons pas d'utilité. Je ne sais pas si l'ARF ferait vraiment sur chaque manifestation un spectacle avec des décors. Donc, dans ce cas-là, le SSIAP est inutile. Après, qu'il y ait des personnes, qu'il y ait une sensibilité à la sécurité incendie qui, je l'espère aussi, au niveau des services, chaque fois que la salle est prêtée, il y a un agent de la collectivité qui doit expliquer logiquement quelles sont les règles de sécurité à appliquer sur cette salle : où se trouve l'alarme incendie ? Comment évacuer ? Les plans d'évacuation ? Voilà, il y a une mise en route à chaque fois avec les associations. Alors, peut-être annuelle, quand le bureau ne change pas. S'il y a des changements ... Voilà, c'était les règles à appliquer logiquement.
Moi, ce qui m'interpelle effectivement, à chaque fois que vous disiez qu'il fallait des SSIAP, j'étais fortement étonné pour ce type de salles, parce que nous avions déjà un petit peu évoqué ce sujet-là. Une fois, je crois, même pour nous, pour une réunion publique que nous avions voulu faire, la Municipalité nous avait demandé de mettre en place ce service.
Comme le disait Jean-Claude, il serait bien quand même, avec la commission de Sécurité, avec les pompiers, qui viennent régulièrement, qui doivent venir tous les trois ans pour faire une visite de cet établissement, visite obligatoire, c'est de définir clairement comment il faut traiter, comment il faut gérer, pour celle-là en particulier. Mais après, il y a d'autres salles où effectivement parfois nous pouvons rentrer à plus de personnes qu'il ne pourrait y en avoir. Il faudrait qu'un travail soit effectué. Je pense qu'au sein de la collectivité un agent a été recruté il y a 1 an et demi, ou 2 ans, qui connaît un petit peu le sujet puisqu'elle était précédemment à ma place sur la ville de Toulouse. Donc voilà, je pense qu'il y a un travail sérieux à faire là-dessus pour alléger effectivement les démarches administratives qui sont lourdes et qui ne permettent pas parfois à nos associations d'arriver au bout du dossier de la demande de subvention.
Mme la Maire : Nous avons interrogé récemment les pompiers, justement par rapport à la salle du Trépadé. Nous avons eu toutes les préconisations nécessaires en termes de sécurité et de sécurité incendie concernant cette salle, en fonction des évènements qui s'y déroulent. Donc, nous avons tout cela, et, effectivement, peut-être que nous avions mis la barre haute sur les obligations que nous pensions être nécessaires en termes d'incendie. Il s'avère que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons besoin de SSIAP exclusivement pour des spectacles avec décors sur la scène ; pour des repas ou autres, ce n'est pas nécessaire. Par contre, il faut que chacune des associations et des adhérents soient formés Serre-files et Guide-files pour l'évacuation de la salle. Mais peut-être que l'idée que vous avez est intéressante, à savoir, au même titre que la commune a proposé aux associations de former des adhérents pour ce qui concerne la restauration, ce qu'ils pouvaient faire ou ne pas faire, peut-être qu'il serait intéressant de proposer aux associations de s'inscrire sur des formations assumées et financées par la Mairie. Oui, nous allons le regarder.
M. Bonnet : Juste une petite dernière question. Au niveau de l'aménagement de la salle, est-ce que ce sont des agents municipaux qui font l'aménagement pour les associations, quand il y a un spectacle, les chaises, quand il y a un repas, les tables ? Comment c'est fait exactement ?
Mme la Maire : Je pense que cela dépend des associations. Mais, classiquement, ce sont plutôt nos services qui assurent les installations de la salle. C'est en fonction des associations.
M. Bonnet : Là aussi, c'est pareil, il y a des règles de sécurité. Je ne sais pas si elles sont retranscrites à chaque association, mais on ne peut pas mettre des rangées de plus d'un certain nombre de chaises, il y a des espacements entre les tables à respecter. Je ne sais pas si vous avez des plans types d'installations qui sont établis a minima pour la salle du Trépadé. C'est ce que nous faisions sur Toulouse. Effectivement, sur certaines salles de ce type ...
***Des Élus** s'expriment hors micro.*

M. Bonnet : ... Excusez- moi ...
Mme la Maire : Gilbert, tu peux répondre à cela ?
M. Canillo : Au niveau du nombre de tables, du nombre de chaises, dans la salle il n'y a pas plus de chaises que ce que nous pouvons utiliser. C'est-à-dire que s'il y a 90 places, il y a 90 chaises. Après, que les associations amènent des chaises ou des tables, c'est autre chose. Mais elles savent très bien qu'il faut respecter le nombre de personnes.
Ensuite, les employés municipaux interviennent quand il y a des grosses manifestations, du style lotos ou autres. Le reste du temps, pour un bal, nous ne le faisons pas, c'est l'association qui le gère.
M. Bonnet : Je ne parlais pas du nombre de chaises, ni du nombre de tables. Je parle de l'implantation, de l'espacement entre les tables, de circulation nécessaire. J'ai assisté, il y a quelques années, à un spectacle dans la salle Bidot pour la Saint-Patrick, où toutes les issues de secours, sauf une, étaient condamnées par les installations des tables et des chaises. Donc, il ne faudrait pas qu'il arrive le moindre accident, le moindre incendie et que les personnes ne puissent pas évacuer. Donc, c'est à ce niveau-là que je veux, que mon propos se ... Pardon ? Je n'ai pas entendu.
M. Canillo : Lors des conventions, il y a toute une présentation sur la sécurité, comment on utilise un extincteur, comment on fait ci, on comment on fait ça ...
Mme la Maire : ... Il y a un rappel des consignes de sécurité ...
M. Canillo : ... Il est obligatoire, soit au Président, soit à un représentant de l'association, d'expliquer toutes ces règles. Mais, ce que nous ne faisons pas effectivement, c'est un contrôle le jour de l'évènement. Mais, tout le reste a été expliqué aux associations.
Mme la Maire : Nous allons revenir, si vous le voulez bien, au point concerné, à savoir l'attribution d'une subvention de 1 000 € à ...
M. Pilet : ... Excusez-moi. Sur la demande que nous formulons d'augmenter cette subvention pour que cela couvre les frais, je crois que sur les papiers qui nous ont été donnés c'était 3 500 ou 3 700 €, quelle est la réponse ? Parce que ...
Mme la Maire : ... En l'occurrence, c'est quelque chose qui a été discuté avec la Présidente de l'association et son bureau. Le fait de leur attribuer 1 000 € avec la prise en compte du fait qu'ils n'auraient pas besoin de SSIAP pour un certain nombre de leurs animations, leur convenait parfaitement. Donc, il n'y a pas de raison que nous allions au-delà. Je vous propose de rester à 1 000 €. Et le prochain Conseil Municipal décidera éventuellement un autre mode de fonctionnement ou l'attribution d'une somme différente.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 000 € pour l'année 2025 à l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF).

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES *(délibération n° 2025-082)*

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : Dans le cadre de la lutte contre la vacance et la rétention foncière, et de la poursuite de la redynamisation économique du territoire, nous proposons d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales à partir du 1er janvier 2026.
L'objectif est, d'une part, d'inciter à diminuer le nombre de locaux "friche commerciale", et, d'autre part, de la mettre en place avant que le Muretain Agglo ne le fasse et ne récupère la recette à la place de la commune.
Les taux majorés proposés sont :

- 20 % pour la 1ère année d'imposition
- 30 % pour la 2ème année d'imposition

Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Lors de la réunion de la commission Finances, les questions ont porté sur :

- la définition de "friches commerciales" : ce sont des locaux ou des bureaux situés en milieu urbains vides depuis au moins deux ans.
- le nombre de locaux concernés et la recette escomptée : la société Écofinance nous accompagne dans la mise en place de cette nouvelle taxe et nous avons reçu un premier estimatif cette semaine. La première année, il ne faudra pas espérer avoir au-dessus de 5 000 €.
- le rôle et le coût de la société Écofinance : accompagnement pour dresser la liste des locaux imposables avant le 30/09/2025 et pour la rédaction de la délibération. Le devis est de 3 300 € HT.

- l'information aux redevables : un courrier leur sera adressé pour les informer qu'ils sont éligibles à cette nouvelle taxe.

Mme la Maire : Il est bien clair que nous ne comptons pas sur cette taxe pour améliorer les finances de la ville, vous l'avez bien compris. L'objectif est d'essayer de motiver les propriétaires de locaux commerciaux à les louer et de ne pas en faire quelque chose qui relève de l'ordre de l'optimisation fiscale, parce que c'est de cela aussi dont il s'agit en ne les louant pas. L'idée également de prendre cette délibération ici à Fonsorbes est de la prendre avant que le Conseil Communautaire ne la prenne comme cela s'est passé pour la Taxe de Séjour, puisque cette dernière va directement dans les poches de l'Agglo. Certes, nous n'avons pas forcément beaucoup de locations saisonnières de vacances, néanmoins, si nous l'avions prise avant, elle arriverait dans les poches de la commune. L'idée est d'avoir un outil pour inciter tous ceux qui sont propriétaires de locaux commerciaux et qui, de façon délibérée et volontaire, ne les louent pas, ou mettent aussi des loyers extrêmement élevés, de les remettre à la location.

M. Fédou : Nous, nous demandons à ce que ce point soit reporté parce qu'en commission Finances, nous avons demandé quel était l'estimatif du nombre de friches commerciales qu'il y avait sur la commune, on n'a pas su nous dire le chiffrage, étant donné que la société Écofinance travaille là-dessus. Il se trouve opportun de voter quelque chose après que nous ayons le diagnostic. Là, aujourd'hui, nous n'avons pas de diagnostic. Vous, peut-être que vous l'avez ...

Mme la Maire : ... Qu'est-ce que cela change, M. Fédou, de savoir ...

M. Fédou : ... Savoir le nombre de friches commerciales qu'il y a sur Fonsorbes ...

Mme la Maire : ... Je vous invite à aller faire un tour par exemple du côté de Moundran ...

M. Fédou : ... Sur Fonsorbes, je fais quand même des tours de temps en temps ...

Mme la Maire : ... Regardez, puis vous verrez qu'il y en a quand même un certain nombre.

M. Fédou : En fait, nous voyons déjà que le commerce de proximité a du mal, et là nous allons les taxer encore, sur quelque chose ...

Mme la Maire : ... Non, non. Justement ...

M. Fédou : ... Si parce que ...

Mme la Maire : ... Nous taxons les propriétaires qui ...

M. Fédou : ... Les propriétaires qui ne louent pas ...

Mme la Maire : ... Qui ne louent pas. Renseignez-vous sur les tarifs de location demandés, et vous comprendrez aussi pourquoi ils ne louent pas.

M. Fédou : Donc nous, du moment que nous n'avons pas tous ces éléments-là, nous voterons contre cette proposition.

M. Séverac : Pour compléter l'information de Pascal, quand il est intervenu sur l'estimation, il a aussi commencé à estimer les locaux concernés. Il n'y en a pas beaucoup :

- 5 locaux vacants repérés depuis un certain temps
- 21 locaux dont la vacance est à préciser parce que les éléments n'ont pas pu être recueillis avec certitude
- 48 locaux sont identifiés comme potentiellement vacants, mais nous ne pouvons le savoir parce qu'ils sont repérés dans des ensembles de locaux, des immeubles de bureaux ou autres ; il faut poursuivre l'investigation.

Ce n'est pas un potentiel énorme, c'est pour cela que nous vous disons que ce n'est pas ce que la taxe rapportera dans les finances de la commune, ce n'est pas l'objectif. L'objectif est d'éviter que des locaux commerciaux restent vacants et qui ne soient pas loués.

J'ajoute que pour pouvoir mettre en place une telle taxe, il faut le faire avant le 1er octobre. C'est pour cela que nous ne pouvons par reporter le point au prochain Conseil Municipal. Il y a quelqu'intérêt aussi stratégique comme le disait Mme la Maire de le faire avant que l'Agglo ne le fasse. Mais l'idée, c'est surtout de disposer d'un outil d'incitation à éliminer les friches et que tous les locaux soient loués.

M. Lorrain : Juste une question. Tu parles de voter avant le Conseil Communautaire. Mais, après coup, si le Conseil Communautaire devient maître de cela, nous perdons la taxe quand même ? Ce n'est pas parce que nous l'avons votée ici qu'elle va rester ici.

Mme la Maire : Non, non. Si, nous, nous la votons aujourd'hui, même si le Conseil Communautaire la vote pour l'ensemble du territoire, cela restera des sommes qui rentreront dans la poche de la commune.

M. Lorrain : Après, j'ai entendu ...

Mme la Maire : ... Pardon, juste pour préciser : concernant la Taxe de Séjour, des communes avaient déjà des Taxes de Séjour, je pense notamment à Portet et Muret. L'année dernière, la Communauté d'Agglo a voté la Taxe de Séjour, mais cela n'a rien changé pour les communes qui l'avaient déjà précédemment, elles continuent à la toucher. Pour toutes les autres communes qui n'avaient pas pris cette délibération, notre Taxe de Séjour va dans la poche de l'Agglo.

M. Lorrain : Après, j'ai entendu un peu ce qu'a dit Pascal. Écofinance a ciblé 5 locaux vacants et un revenu de 5 000 €. Est-ce que les revenus estimés de 5 000 € sont pour les 5 locaux vacants ?
M. Séverac : Non. C'est sur les 74 qui sont potentiellement estimés. C'est pour cela que nous disons que ce ne sera pas grand-chose à rentrer.
Mme la Maire : Pour cette année. Puis, cela augmentera les années suivantes. Mais, nous sommes sur une histoire de principe. Ce n'est pas pour gagner de l'argent, parce que ce ne sont pas ces sommes-là qui vont changer les finances de la commune. L'idée est vraiment d'essayer d'être incitatif auprès des propriétaires en leur disant "faites un effort, participez à la dynamique de la ville".
M. Lorrain : En sachant que sur les 5 000 €, nous enlevons les 3 300 € d'Écofinance.
Mme la Maire : De toute façon, quand nous faisons appel à un prestataire, quel qu'il soit, … cette année. Après, cela va courir.
Mme Valenti, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : J'ai juste une question. Quand nous faisons des recherches de locaux vacants, il y a des locaux à la location et des locaux à la vente. Quelle est la position par rapport à ceux qui ont … c'est la même chose, ceux qui sont à la vente, qui sont aussi … Je me permets de poser la question parce que, tout comme nous sommes hors budget sur une location, nous pouvons être hors budget sur la vente. Cela crée aussi un sentiment de vacance, il y a des choses qui sont et à la location et à la vente. Je voulais juste savoir si vous aviez …
M. Séverac s'exprime hors micro.
Mme Valenti : Mais cela veut dire que vous taxez autant ceux qui sont à la location que ceux qui sont à la vente.
M. Pilet : Je vais rebondir. Effectivement, pour déterminer l'application de cette taxe, il y a toute une série de recommandations et de règles, et je ne sais pas, sur les 74, réellement combien vont en dépendre. Parce qu'effectivement, si c'est à la vente, si le fait que ce ne soit pas occupé c'est le fait qu'il n'y ait pas de personnes qui veulent louer, il y a plein de points qui permettent aux propriétaires de ne pas avoir à payer cette taxe.
Mme Valenti : En fait, aujourd'hui, sur l'exercice que je viens de faire, j'avoue que je ne l'avais pas fait avant, il y a 11 locaux disponibles à Fonsorbes. Ce n'est pas rien, quand même. Ce sont 11 locaux qui sont, soit à la vente, soit à la location, c'est sur Leboncoin. J'ai pris Leboncoin parce qu'en tant qu'ex-professionnels nous allions autant sur ça que …, voilà, et c'est vrai que quand je vois les montants des loyers, je ne suis pas très étonnée que ce ne soit pas loué. Maintenant, c'est le comptable. C'est-à-dire que le comptable pousse à … Bon, c'est juste pour dire qu'il y en a aussi qui sont à la vente et qui sont en même temps à la vente et à la location.
M. Pilet : Même à la location, sur les textes il n'y a pas que le prix. Il y a d'autres …
Mme Valenti, hors micro : … Oui, oui …
M. Pilet : Voilà. C'est assez compliqué. Et donc, je rejoins ce que disais Franck, je pense que là aussi nous n'avons pas tous les éléments. Ce que nous voyons, c'est qu'il y a 74 à priori logements vacants, ce qui n'est quand même pas rien. Nous ne voyons pas non plus quelle action est faite pour la redynamisation économique de la commune. Le seul aspect financier n'est pas suffisant.
Mme la Maire, hors micro : Non, c'est bien ce que nous vous avons dit.
M. Pilet : Voilà. Je ne comprends pas aussi l'argument de dire que le Muretain Agglo ou communes pour les contribuables c'est de l'argent qui va rentrer, qui servira j'espère à des actions pour la commune, vous êtes Élus au Muretain Agglo, vous administrez le Muretain Agglo, notre Maire est Vice-Présidente, je pense qu'ils font partie de la Majorité du Muretain Agglo, donc j'ai du mal à concevoir cet argument de dire en gros "ils nous prennent les sous …", ben si, c'est ça, "si ça va pas là, ça va pas là", mais dans tous les sens, très naïvement, moi, je dis ça va servir, de toute façon, à financer les actions, je l'espère, pour l'intérêt public. Voilà.
Mme la Maire : Oui, nous préférons les avoir, nous directement, plutôt que d'attendre que le Muretain Agglo …
M. Pilet : … Et le développement économique, il me semble que c'est une compétence Agglo …
Mme la Maire : … Oui, c'est une compétence Agglo …
M. Pilet : … Et que là, je n'ose pas vous demander ce qui est fait pour dynamiser sur l'Agglo parce que ce n'est pas le sujet, mais ce sont peut-être ces questions-là qu'il faut poser. Je trouve les arguments un peu courts, et je reviens à ce qui a été dit à la commission Finances, à ce que nous disait le 1er Adjoint, on se dit tout, c'est avant tout pour prendre l'argent au Muretain Agglo.
***M. Séverac et Mme Lacoste** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Maire : … C'est anecdotique par rapport aux sommes …
M. Pilet : … Oui, mais excusez-moi, c'est comme cela que c'est vendu, c'est pour cela que nous essayons de l'amener et d'essayer de l'inclure dans quelque chose de plus global, et nous disons que c'est quand même la compétence du Muretain Agglo et que c'est peut-être à travailler avec eux et à voir avec eux pour proposer des choses et comment nous redynamisons. Il y a la zone du Pistoulet, mais le centre-ville, comment nous le dynamisons parce que nous n'avons pas parlé de l'implantation des logements vacants, je pense qu'il y en a

une grande partie sur le centre-ville. Ils ne sont pas sur l'extérieur. Donc, c'est comment nous le voyons. Et, ce que nous entendons aussi, les retours que nous avons, c'est que cela devient difficile route de Tarbes parce qu'il n'y a pas de places pour stationner. Des gens qui voulaient acheter des biens, qui voulaient s'installer route de Tarbes, ne l'ont pas fait. Ce sont des choses toute bêtes, mais par exemple, leur activité faisait que les gens qui venaient allaient rester un certain temps, le stationnement, c'est 1h30 ; donc, ils sont partis sur une autre commune. Je pense que c'est un tout qui fait que les choses sont compliquées. Et là aussi, si nous ne les posons pas, si nous ne les réfléchissons pas avec tous les arguments, nous faisons des petites choses. En plus, pour ces sommes-là, je pense que c'est une réflexion globale avec le Muretain Agglo, dont vous faites partie puisque vous êtes dans la Majorité Communautaire, qu'il faudrait enclencher les choses. Alors, là, c'est trop tard puisque nous sommes sur la dernière année, mais donner une vraie perspective.

Mme la Maire : Donc, je le mets aux voix …

M. Bonnet : … Pardon, j'ai un questionnement. Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'il faut le voter avant le 1er octobre. Est-ce que vous n'avez pas l'ordre du jour déjà du prochain Conseil Communautaire, est-ce que c'est prévu dans les tablettes, vous avez eu des échos là-dessus ?

Mme la Maire : Non, nous avons …

M. Bonnet : … Parce que si ce n'est pas dans les tablettes du Muretain Agglo, nous avons peut-être le temps d'y repenser …

Mme la Maire : … C'est anecdotique l'histoire du Muretain Agglo. C'est anecdotique par rapport au reste et par rapport à la volonté que nous avons …

M. Bonnet : … Cela fait partie des arguments que vous avez avancés ce soir …

Mme la Maire : … Il est anecdotique celui-ci. Ce que nous voulons, c'est que les propriétaires de locaux commerciaux fassent un effort pour qu'effectivement leur local soit mis à la location, avec des tarifs qui soient acceptables. Parce que là, en l'occurrence, les tarifs qu'ils pratiquent sont dignes de Toulouse. Donc, il faut remettre les choses à leur place et essayer de les mobiliser là-dessus. Mais nous irons le leur expliquer, ils recevront un courrier, nous leur expliquerons les raisons.

M. Pilet : Excusez-moi, parce que vous rebondissez là-dessus, et à la commission Finances nous avons posé toutes ces questions : combien étaient les loyers ? Combien étaient concernés ? Etc. Nous n'avons eu aucune réponse. Donc là, je vais reposer la question, est-ce que vous avez les éléments ? C'est-à-dire, à combien sont les loyers au mètre carré ? …

Mme la Maire : … Je n'ai pas les chiffres …

M. Pilet : … Mais quand vous dites que c'est très cher, c'est combien ? Vous avez dû l'étudier.

Mme la Maire : Parce que nous l'avons regardé, M. Pilet, je n'ai pas ces chiffres-là …

M. Pilet : … Oui, mais du coup, pourquoi à la commission Finances vous ne nous avez pas amené des éléments ? Nous posons les questions, on nous dit "c'est pas fait", "y a pas de diagnostic", "on sait rien". Là, visiblement, maintenant c'est fait ? Cela rentre dans un plan de développement ? Où il est le plan de développement ? Vous avez fait des choses ? Il n'y a rien en fait.

M. Rivier : Les loyers, vous les avez, Mme Valenti a dit qu'elle les avait trouvés sur Leboncoin. Vous pouvez les avoir aussi.

M. Pilet : Excusez-moi. Nous sommes Élus, normalement nous devons travailler, si possible ensemble, autour de commissions et d'un Conseil Municipal. Si c'est pour travailler avec Leboncoin, ou avec Spirou magazine, cela ne m'intéresse pas. Nous vous avons interrogés, Mme Marnac vous a interrogés, nous vous demandons quels éléments vous avez. Vous nous dites "on n'en a pas, on attend l'état des lieux".

M. Rivier : Nous l'avons eu cette semaine, nous ne l'avions pas …

M. Pilet : … Cela aurait été bien de nous le transmettre, par exemple, de savoir quelles sont les valeurs locatives puisque c'est très, très cher, c'est aussi cher qu'à Toulouse. Moi, je ne sais pas ce que cela veut dire. Donc, vous nous l'expliquez, apprenez-nous, dites-nous combien c'est.

Mme la Maire : Nous avons bien compris …

M. Pilet : … Le développement, qu'est-ce que vous allez faire pour dynamiser ? Parce que pour l'instant, nous n'avons rien vu. Donc, qu'est-ce que vous allez faire, puisque c'est dans un plan global ? Nous comprenons qu'il y a envie, là, tout d'un coup, de développer le commerce et l'activité. C'est quoi que vous allez faire ? Vous le savez. Dites-nous. Pourquoi vous ne le dites pas ? Je pense que les Fonsorbais vont être contents de l'apprendre.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable-transition écologique et qualité de vie" : Je pense que par rapport à la redynamisation du centre-ville, il y a quand même pas mal de communes qui cherchent des solutions. S'il y avait une solution magique, nous irions dessus, nous la trouverions. Donc, cela fait partie des solutions. Ce que nous n'avons pas dit, c'est que c'est aussi peut-être aider les jeunes, parce qu'il y a des jeunes aussi qui ont essayé de s'installer sur Fonsorbes, qui n'ont pas tenu parce que les loyers étaient trop onéreux. Aller aussi sur une dynamique par rapport aux impayés, et essayer de faire réfléchir les

propriétaires pour qu'ils baissent un peu les loyers, cela me semble être un début. Voilà. Il ne faut pas tout négativer, il faut essayer de dire que nous allons sur une démarche positive, et positivons. Nous n'allons pas tout négativer à chaque fois …
M. Pilet : … C'est bien ce que nous essayons de dire …
Mme Vitet : … Ce n'est pas ce que j'entends, Jean-Claude, je suis désolée, je n'entends pas cela, ton argumentaire est négatif …
M. Pilet : … Non, non. Le commentaire n'est pas négatif …
Mme Vitet : … Si …
M. Pilet : … Non, non, c'est trop facile …
Mme Vitet : … Tout ce qui est proposé, ce n'est pas bien …
M. Pilet : … Non, non. Nous avons proposé des choses : travailler avec le Muretain Agglo …
Mme Vitet : … Cela me met en colère, ce n'est pas possible ça …
M. Pilet : … Excuse-moi. Mais quand nous proposons des choses pour travailler, qu'on ne nous donne aucune réponse, qu'on nous dit "c'est pas fait", "on ne sait pas", etc, alors je veux bien, il y a une semaine, il y a eu des miracles, tant mieux. Mais si nous reprenons des exemples, nous pouvons reprendre des exemples : les exploitants agricoles qui voulaient s'installer pour faire des circuits courts, qui sollicitent les aides de la Mairie, qui n'ont aucune réponse, qui vont s'installer sur des communes à côté, nous pouvons citer des exemples comme ça …
Mme Vitet : … Nous ne sommes pas en train de parler du milieu agricole, là. Tu peux extrapoler tant que tu veux pour trouver des arguments négatifs. C'est pour cela que je dis "négatifs". Ce n'est pas comme cela que nous avançons …
M. Pilet : … Ce sont des arguments …
Mme Vitet : … Non, je suis désolée, au niveau du Développement Durable, cela en fait partie. Ce n'est pas en ayant ce type d'attitude que nous allons avancer, nous allons aller dans le mur. Continue, c'est très, très bien …
Mme la Maire : … Je clôture là-dessus, M. Pilet, c'est terminé, ça suffit …
M. Pilet : … Non, excusez-moi, c'est trop facile, parce que là, il faut aller au bout. Quand il y a par exemple des petits agriculteurs qui veulent s'installer sur la commune, qui sollicitent la Mairie, qui n'ont aucune réponse, qui vont s'installer sur une autre commune, qui vont développer du circuit court avec l'aide de la commune, excusez-moi, mais moi, je soutiens cette initiative, et je regrette que notre commune ne l'ait pas fait.
Mme la Maire : Le problème, c'est cela ; il y a des exemples précis. Venez faire pousser quoi que ce soit à Fonsorbes, vu le peu de qualité de terrain que nous avons ici. Je vous rappelle que c'était des vignes. Donc, les circuits courts …
M. Pilet : … Excusez-moi, Mme Siméon, je ne vais pas vous laisser aller plus loin parce que si vous aviez répondu au courrier, vous sauriez que …
Mme la Maire : … Nous répondons à tous les courriers, M. Pilet, …
M. Pilet : … Non …
Mme la Maire : … Donc, je ne peux pas vous laisser dire cela, ce n'est pas possible …
M. Pilet : … Vous me laissez le dire, je l'affirme. Les gens, parce qu'il y en a eu plusieurs, il y en a un qui s'est installé sur une commune tout près, ça marche très bien, les mêmes choses auraient pu se faire ici. Et ça, c'est du réel. Et moi, ça me fait râler.
Mme la Maire : Nous voyons bien que vous râlez beaucoup. Je le mets aux voix …
M. Lorrain : …
Mme la Maire : … Non, nous arrêtons là-dessus, c'est clos ...
M. Lorrain : … Non, attends, je veux juste une chose. Je reviens sur les chiffres qui ont été fournis puisque nous ne les avions pas avant. "Revenus 5 000 € pour 74 …
Mme la Maire : … Nous sommes bien d'accord. C'est anecdotique le montant …
M. Lorrain : … moins 3 500 €, cela fait 1 500 €, divisés par 74 …
Mme la Maire : … C'est anecdotique, l'objectif est d'essayer de …
M. Lorrain : … Est-ce que cela va motiver les gars à débloquer ?
Mme la Maire : C'est 5 000 € cette année, et c'est croissant d'une année sur l'autre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales à partir du 1er janvier 2026.

VOTE	**Pour :**	25
	Contre :	8 (*Mmes Marnac, Montes, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)
	Abstention :	0

6 - ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM MÉSOLIA HABITAT - OPÉRATION "DOMAINE DES SORBIERS" SITUÉE 2135 ROUTE DE TARBES *(délibération n° 2025-083)*

Mme la Maire : C'est l'immeuble en reconstruction. Je vous rappelle qu'il a été démoli pour des vices majeurs dus à la malhonnêteté de l'entreprise qui l'a construit puisqu'elle avait utilisé du matériel qui ne correspondait pas à ce qui était nécessaire sur un bâtiment comme celui-ci. Donc, l'aménageur a porté l'affaire en justice. Le bâtiment a été démoli, il est en cours de reconstruction. Nous avions d'ores et déjà voté l'attribution de la garantie d'emprunt pour le bâtiment antérieur. Donc, nouvelle garantie puisqu'il est reconstruit.
Il s'agit de 5 logements collectifs locatifs sociaux, résidence "Domaine de Sorbiers".
L'emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 632 480 €.
L'Agglo en a pris 50 % à sa charge, comme d'habitude. Et donc, la commune en prend 50 % à sa charge en termes de caution.
Qui est contre ? Oui, M. Fédou.
M. Fédou : Non, pas contre, juste une question. Nous avions demandé ...
Mme la Maire : ... J'avais bien compris que vous n'étiez pas contre ...
M. Fédou : ... Nous avions demandé sur un des Conseils Municipaux précédents la liste des garanties d'emprunts en cours sur la commune, et ...
Mme la Maire : ... Elle ne vous a pas été fournie ?
M. Fédou : Il me semble que non.
Mme la Maire : Nous allons vous la fournir, il n'y a aucun problème par rapport à cela.
M. Fédou : Et la deuxième question : le constructeur précédent avait été, il me semble, pas condamné, mais avait un accord à l'amiable avec la Mairie, nous avions entendu parler de 100 arbres en compensation ...
Mme la Maire : ... Non, ce n'est pas l'aménageur qui a été condamné, c'est le constructeur ...
M. Fédou : ... L'aménageur, pardon ...
Mme la Maire : ... En l'occurrence, nous avons estimé que cela générait des nuisances majeures pour la commune puisque le bâtiment était terminé, ce qui voulait dire démolition et reconstruction. La gêne occasionnée par ces travaux, avec l'occupation du domaine public puisque le trottoir est condamné, les difficultés de circulation avec des camions qui déchargent, etc. Donc, effectivement, nous avions demandé à Nexity de voir comment ils pouvaient compenser ces nuisances-là. Et donc, ce n'est pas 100 arbres, mais c'est 10 000 € par convention.
M. Fédou : D'accord. 10 000 €.
M. Séverac : Je crois que la liste des garanties d'emprunt est dans le CFU (Compte Financier Unique).
M. Rivier et M. Séverac *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Rivier : ... Nous avions dit que nous le ferions tous les 3 mois, nous le ferons à la prochaine commission Finances, nous vous la ferons passer.
M. Fédou : Pas de souci.
M. Bonnet : M. Bonnet. Du coup, comment ça se passe pour la précédente garantie d'emprunt ? Nous ne faisons pas d'acte pour la supprimer ? ...
M. Séverac/Mme la Maire : ... Non, parce que nous ne l'avions pas votée.
M. Bonnet : Nous ne l'avions pas votée ?
M. Séverac : Non. Parce que nous avions des doutes sur la fiabilité de la construction à ce moment-là, et nous avions refusé de prendre un engagement. Le Muretain Agglo l'avait fait, mais pas nous.
M. Bonnet : Donc, du coup, nous attendions la fin des travaux, nous avons bien fait, est-ce qu'il n'en est pas de même, là, aujourd'hui, de dire que nous attendons la fin des travaux, nous attendons de voir si effectivement le projet est pérenne pour déclencher cette garantie d'emprunt ?
Mme la Maire : Nous ne le faisons jamais de façon habituelle, dans le sens où les constructions sont de qualité, et la question ne se pose pas. Donc, ...
M. Bonnet : ... Enfin, comment pouvons-nous juger, nous en tant que Mairie, sans être maître d'ouvrage sur ce dossier, ni maître d'œuvre, comment pouvons-nous dire que la construction est de qualité ?
Mme la Maire : Nous ne le sommes jamais, ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre.
M. Bonnet : Oui, voilà, c'est bien ce que je dis. C'est la question que je vous pose : comment pouvons-nous dire que c'est une construction de qualité ? Comment, vous, Mme Siméon, Maire de Fonsorbes, pouvez-vous dire "ok, il n'y a pas de problème, je pense que cette construction est de qualité" ? Nous n'avons pas les compétences, nous ne suivons pas le dossier, nous ne savons pas comment c'est fait, nous ne sommes pas au quotidien dedans, dans le chantier. Donc voilà, ...
Mme la Maire : ... Ce que vous êtes en train de dire c'est qu'il faudrait attendre que les logements soient terminés et livrés pour que nous votions ...
M. Bonnet : ... Mésolia, avec Nexity, ont un compromis d'achat je pense ...

Mme la Maire : ... Sans aucun doute.
M. Bonnet : Voilà. C'est en l'état de futur d'achèvement. Quand ce sera acheté, ils acteront, il y aura un acte définitif. Aujourd'hui, avant cet acte définitif, n'y a-t-il pas possibilité d'attendre pour déclencher ce type de garantie ?
Mme la Maire : Cela ne me paraît pas judicieux. Jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait, nous n'avons jamais eu de soucis particuliers. Là, c'est quand même un cas qui est tout à fait, tout à fait exceptionnel. Vous êtes d'accord avec moi.
M. Bonnet : Oui, mais je ne sais pas si cela ne va tendre un petit peu plus comme ça au niveau des constructions aujourd'hui, où on fait vite, les promoteurs veulent dégager rapidement leurs marges, donc faire des constructions qui vont à une vitesse grand V, où l'on n'attend pas "le temps de séchage" des planchers, des choses comme ça, on enclenche un peu vite. Donc, pour des professionnels du bâtiment, il y a quand même des questionnements sur les constructions d'aujourd'hui.
Mme la Maire : Nous pouvons supposer, M. Bonnet, que Mésolia n'achètera pas s'il y a des malfaçons majeures. Donc, à ce moment-là, la caution tombera puisqu'ils n'emprunteront pas l'argent pour acheter des logements qui ne correspondent pas au cahier des charges qu'ils avaient précédemment fixé et qui seraient susceptibles de se dégrader rapidement, ou ne pas avoir été construits dans les règles de l'art. Donc, je ne vois pas en quoi cela pose problème de voter la caution aujourd'hui.
M. Bonnet : Et pour mémoire, c'était Mésolia aussi qui achetait à l'époque ?
Mme la Maire : Oui. Il me semble bien.
La Directrice Générale des Services : Mésolia, oui.
M. Bonnet : Ils ont décidé de s'installer pérennement sur Fonsorbes ? Ou sur la "route de Tarbes", peut-être, parce que ce serait la deuxième fois où ils toucheraient.
Mme la Maire : Mésolia, comme d'autres bailleurs sociaux, s'installent sur Fonsorbes, et nous sommes contents qu'il y ait des bailleurs sociaux qui viennent sur Fonsorbes pour construire du logement social parce que, comme vous le savez, la demande est importante. Donc, que ce soit Mésolia, ou d'autres bailleurs sociaux, nous travaillons bien avec eux. Il n'y a pas de raison qu'ils ne viennent pas s'installer sur Fonsorbes, au même titre que Promologis, Les Chalets, Altéal ou autres.
M. Bonnet : Nous l'avons déjà évoqué, Mésolia c'est un peu particulier quand même. Il y a tout un giron autour de Mésolia, un grand groupe quand même, il n'y a pas que des collectivités locales qui sont là-dedans, il y a quand-même des investisseurs privés qui sont dans le giron de cette société, contrairement à d'autres bailleurs sociaux que vous avez évoqués juste avant.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une garantie d'emprunt à la SA HLM Mésolia Habitat selon les conditions énoncées.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DU COFFRET DE COMMANDE DU BOURG *(délibération n° 2025-084)*

Mme la Maire : Nous sommes sur des choses anecdotiques pour un certain nombre de ces travaux. Certes, il faut que cela passe en Conseil Municipal. Mais, nous ne sommes pas sur des gros travaux.
M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : dans le cadre de l'entretien et de la mise en conformité des installations d'éclairage public, le SDEHG a réalisé une étude pour la rénovation du coffret de commande du Bourg.
Les travaux prévus consistent :

- à la mise en conformité électrique du coffret
- au remplacement de la face avant par un modèle sécurisé avec accès par clé ou outil

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait sur le plan de financement prévisionnel suivant :

POSTE	MONTANT (€)
TVA (prise en charge par le SDEHG)	335 €
Part SDEHG (50 % HT plafonné)	849 €
Reste à charge pour la commune	944 €
Total prévisionnel de l'opération	**2 128 €**

Aussi, nous vous proposons d'approuver les travaux de rénovation de ce coffret, pour un montant restant à la charge de la commune estimé à 944 €.
Le dossier du SDEHG et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Nous sommes donc sur une rénovation de coffret.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation du coffret de commande du Bourg.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DU POINT LUMINEUX 2626 *(délibération n° 2025-085)*

Mme la Maire : Est-ce qu'il est nécessaire de reprendre le détail ? Vous l'avez vu sur la convocation.
Nous sommes sur un total de 1 193 €, c'est un point lumineux à Canto-Laouzetto, avec un reste à charge pour la commune de 530 €.
M. Bonnet : Ce qui est étonnant, c'est qu'habituellement nous avons une photo du mât prévisionnel, de la tête d'éclairement, et aujourd'hui, sur celui-là, nous ne l'avons pas. Nous avons juste la photo du cône qui est en place, mais nous ne savons pas quel modèle nous achetons pour cet éclairement.
Mme la Maire : Nous pouvons supposer que ce sont les équipements standards du SDEHG.
M. Gauthier : Oui.
M. Bonnet : Je l'avais déjà évoqué, à l'époque, quand celui situé juste devant chez moi a été remplacé. On éclaire les jardins des riverains, aucune utilité. Chez moi, je n'ai pas besoin d'avoir l'éclairage direct, cela peut même nuire à la bonne tenue de mes végétaux. J'avais demandé à ce qu'il y ait une harmonisation et que ce soit plutôt la voirie qui soit éclairée, c'est là le but. Donc, à priori, après, chez moi, dans la rue où j'habite, un autre point lumineux a été remplacé, ce n'est plus du tout effectivement le même que chez moi ; il n'y a donc pas d'harmonisation. C'est pour cela que je posais la question, et qu'il serait bien que le SDEHG continue à pouvoir nous fournir effectivement les modèles pour que nous puissions savoir exactement ce qu'il va être installé, parce que si nous sommes interpelés par un citoyen, ça va être "vous allez avoir de la lumière mais nous ne savons pas exactement quel modèle".
M. Gauthier : Comme ce sont des poteaux très anciens, ce sont des poteaux galvanisés. Et là, je crois que les fournitures ne sont pas … la tête …
M. Bataille, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : … J'ai cru comprendre que c'était la même tête qui allait être reposée … Non ?
M. Bonnet : Il n'y a aucune information dans le dossier du SDEHG qui nous est fourni. Si, qu'est-ce qu'il y a ? "pose d'un mât octogonal-conique acier galva h=3,5 m sur massif existant entraxe 200x200", "repose de la lanterne existante …", ah, pardon.
M. Bataille : "Pose de la lanterne …
M. Bataille et M. Bonnet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Maire : Donc, 530 € à la charge de la commune.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation du point lumineux 2626 situé chemin de Canto-Laouzetto.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - TRAVAUX DU SDEHG - DÉPOSE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DU STADE DU TRÉPADÉ *(délibération n° 2025-086)*

M. Gauthier : nous avons sollicité le SDEHG pour la réalisation d'une étude pour la dépose des installations d'éclairage du stade du Trépadé, ce terrain n'étant plus utilisé par les associations sportives.
Les travaux prévus consistent :

- au test de fonctionnement des projecteurs à iodure métallique
- à la dépose des 16 projecteurs de stade et des poteaux
- à la restitution à la commune selon l'état ou mise au rebut
- à la dépose du coffret de commande
- à la dépose des 4 poteaux béton et de leurs armements

- à l'implantation d'un ensemble solaire en remplacement de la lanterne éclairant l'accès au bâtiment communal. Ce luminaire sert à remplacer la crosse qui se trouve sur le mât béton et éclaire l'entrée de la salle de danse et de gymnastique.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	2 115 €
❑ Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	4 331 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (estimation)**	**7 019 €**
TOTAL	13 465 €

Nous vous proposons d'approuver ces travaux de dépose des installations, pour un montant restant à la charge de la commune estimé à 7 019 €.
Le dossier du SDEHG et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Vous avez bien compris, ce stade n'est plus un stade. Il va devenir un parc municipal ultérieurement. Enfin, nous verrons ce qu'en décidera le prochain Conseil Municipal. Donc, il n'y a plus lieu de conserver les mâts d'éclairage anciens, qui étaient là depuis des décennies. Il est donc légitime de les déposer avant d'envisager quel qu'aménagement que ce soit sur cet espace-là.
M. Pilet : Concernant ce stade du Trépadé, donc, nous allons vous proposer de ne pas enlever ces poteaux pour faire des économies, donc pour économiser 13 465 €, donc 7 019 € pour la commune, de simplement les déconnecter, d'attendre qu'il y ait un projet autour de cet espace. Le démantèlement sera donc pris en charge dans le cadre du projet qui pourra permettre d'avoir sûrement aussi des aides peut-être plus conséquentes. Nous pensons que c'est sûrement plus judicieux de s'occuper des éclairages obligatoires qui ne fonctionnent pas route de Tarbes, je crois que plusieurs personnes le signalent, l'éclairage est défaillant en partant de Saint-Lys, notamment sur la piste cyclable …
M. Gauthier : … C'est pour cela que nous changeons le coffret de la route de Tarbes.
M. Pilet : Alors, ce serait bien de le faire savoir parce que je sais que des gens se sont rapprochés de la Mairie, qui n'ont pas eu de retour. Ce serait bien de le préciser. Merci. Je crois qu'ils vont être contents.
Donc, je reviens sur la proposition que nous faisons. C'est uniquement de les déconnecter et d'attendre qu'il y ait un projet pour que ce soit dans un projet global qui nous permettra d'économiser des sous.
M. Gauthier : Ils sont déconnectés déjà.
M. Pilet : Alors c'est bon.
M. Séverac : Déconnecter ou attendre, nous pouvons toujours attendre, mais compte-tenu des délais du SDEHG et des demandes quand nous les faisons et des réponses quand nous les avons. De toute manière, un aménagement de cet espace en parc urbain avec des plantations, ou autres, supposera que nous enlevions ces mâts. Donc, c'est juste une avance des choses, qui n'impacte pas du tout un projet futur d'aménagement …
M. Pilet : … Je crois que nous ne nous comprenons pas bien. S'il y a un projet futur, nous ne connaissons pas le projet, il permet d'avoir des financements et de l'englober dans le projet. C'est aussi simple que cela. Il n'y a aucune urgence de les enlever, si ce n'est de dépenser des sous. Je suis un peu étonné de la critique sur le SDEHG, parce que sur les documents qui nous sont fournis, entre le moment où le SDEHG a été sollicité et le moment où il répond et envoie le devis, le délai me paraît assez raisonnable. En tout cas, sur les documents qui nous ont été envoyés.
M. Séverac, hors micro : Pour envoyer les devis, oui. Pour faire les travaux, non.
M. Pilet : Justement, c'est l'argument donné, qu'il met un temps fou pour faire les travaux, mais ce ne sont pas les documents qui sont joints, les explications, les engagements pris ne correspondent pas.
Mme la Maire : De toute façon, nous savons pertinemment que quoi qu'il se fasse sur cet espace-là, et quoi que décide la future Majorité, il faudra changer et enlever ces poteaux-là. Donc, faisons-le, ce qui est fait n'est plus à faire.
M. Bonnet : Vous hypothéquez aujourd'hui ce que pourrait faire la future équipe municipale. Vous n'êtes pas réélus encore, au 22 mars, nous n'avons pas tous une boule de cristal, nous ne savons pas …
Mme la Maire : … Non, non …
M. Bonnet : … Non, laissez-moi finir mon argumentaire s'il vous plaît. Donc, il va y avoir une élection qui se déroulera le 15 mars, le 22 mars 2026. En attendant, nous vous demandons d'économiser 7 000 € qui pourraient bénéficier à des associations d'après ce que nous avons vu précédemment, ou d'autres. Ce projet, c'est dans vos têtes, c'est ce que vous avez étudié, c'est ce que …
Mme la Maire : … Je ne peux pas vous laisser dire ça M. Bonnet, dans le sens où il y a eu des ateliers …

M. Bonnet : ... Non mais les ateliers sont sous votre contrôle, c'est vous qui avez manipulé les gens ...
Mme la Maire : ... Dans cette salle-là, je crois que tout le monde était d'accord, M. Bonnet, pour réaliser un parc urbain sur cet espace-là. Aujourd'hui, nous parlons de végétalisation, nous parlons de parcs, nous ne parlons pas de bétonisation, nous parlons d'un usage qui permette à tout un chacun ... Et je crois que vous étiez tous d'accord là-dessus ...
M. Bonnet : ... Non, je n'étais pas présent, je n'avais pas pu me rendre disponible ...
Mme la Maire : ... Mais je pense qu'il y avait quelqu'un de votre groupe, sans aucun doute ...
M. Bonet : ... Pas sûr, pas sûr, pas sûr ...
Mme Lacoste, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ... Si, il y avait Mme Bobo ...
Mme la Maire : ... Il y avait Mme Bobo, et cela a fait l'unanimité, me semble-t-il, de l'ensemble des participants qui étaient là, qu'il s'agisse d'Élus ou de personnes extérieures, sur le fait que réaliser un parc urbain en plein centre-ville et utiliser cet espace-là à cette fin-là étaient effectivement la solution à choisir.
M. Bonnet : Nous utilisons les 11 000 m² pour faire un parc urbain ? La totalité de la surface ?
Mme la Maire : Il y aura ...
M. Bonnet : ... Est-ce que nous utilisons les 40 % ou pas ? ...
Mme la Maire : ... Oui ...
M. Bonnet : ... Voilà. Aujourd'hui, c'est là la question, vous aviez dit aussi qu'il faudra conserver de la surface pour les écoles.
Mme la Maire : Oui, nous sommes bien d'accord.
M. Bonnet : Mme Vitet, s'il vous plaît, ...
Mme Vitet : ... Oui ?
M. Bonnet : Je vous entends et cela me dérange. Si vous voulez parler, avoir une intervention, je pense que Mme la Maire vous donnera facilement le micro pour pouvoir discuter ; ne pas perturber les discussions en cours. Je vous remercie.
Mme la Maire : C'est bien de faire la Police de l'assemblée, M. Bonnet.
M. Bonnet : Mais non. Madame, vous ne le faites pas, donc je le fais. Excusez-moi. Vous l'entendez, elle est plus près ...
Mme la Maire : ... Je saurai vous le rappeler ...
M. Bonnet : ... Oui, bien-sûr ...
Mme la Maire : ... Je vous écoute ...
M. Bonnet : ... Nous essayons d'être beaucoup plus discrets.
Ce que je veux dire, c'est qu'il y a ... M. Canillo a peut-être quelque chose aussi à dire ? Il y a beaucoup de personnes chez vous qui ont des choses à dire, mais hors micro ...
M. Canillo : ... J'étais étonné ...
M. Bonnet : ... Pour ne pas que ce soit ... s'il vous plaît, Monsieur, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, ...
M. Canillo : ... Je vais juste en ajouter un petit peu parce que la façon dont vous présentez les choses, effectivement cela m'agace ...
M. Bonnet : ... Si cela vous agace, vous pouvez rentrer chez vous ...
M. Canillo : ... Attendez, laissez-moi parler
M. Bonnet : ... Et voilà, vous n'entendrez pas les propos ...
M. Canillo : ... Laissez-moi parler ...
M. Bonnet : ... Qui semblent vous blesser. Pourquoi ça vous blesse ? ...
M. Canillo : ... Mais je vais vous le dire pourquoi ...
M. Bonnet : ... Il y a quelque chose, une attaque personnelle contre vous, M. Canillo ? ...
M. Canillo : ... Ne continuez pas à parler parce que je ne vous écoute pas ...
M. Bonnet : ... Mais bien-sûr que vous n'écoutez rien, vous n'écoutez que ce que vous voulez ...
M. Canillo : ... Par rapport au projet auquel vous faites allusion, si nous avions laissé 7 000 € à la future Mairie, vous nous auriez dit "vous voyez, vous profitez, vous laissez de l'argent aux autres, vous n'êtes pas sérieux". Là, nous finissons le chantier, nous le préparons comme il faut, et là, vous dites "ah non, il faut pas le faire". Vous êtes capables de dire l'inverse de ce que nous ...
M. Bonnet : Vous n'êtes pas dans ma tête, M. Canillo, d'accord ? Je m'appelle Christophe Bonnet, je ne suis pas Christophe Canillo, ni Gilbert Canillo, d'accord ? ...
M. Canillo, hors micro : ... Heureusement ...
M. Bonnet : ... Mais bien-sûr, heureusement. Je pense que vous n'avez pas ... Pourquoi vous vous agacez comme ça ? C'est un truc de fou. Vous êtes plusieurs à vous agacer autour de la table, je n'arrive pas à comprendre pourquoi.

Vous nous dites sans cesse ... Mme Valenti a envie de parler aussi, c'est fabuleux ... et tout le côté droit, c'est bizarre, côté gauche, nous n'entendons personne ... oui, c'est pour les gens qui vous voient, parce qu'eux ils vous voient, moi ils m'entendent, bien-sûr, encore heureux, que nous ayons un minimum quand même, que les gens qui ont voté pour nous puissent nous entendre s'ils ne nous voient pas ...
Du coup, ce que je voulais dire, c'est que, vous, vous vous targuez d'avoir une gestion en bon père de famille. Dans ce cas-là, je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas en bon père, ou en bonne mère de famille, que vous gérez les deniers de la collectivité. Et, votre argumentaire, M. Canillo, de dire "vous avez laissé 7 000 €", mais non, vous ne les laissez pas, nous n'allons pas les laisser, vous allez les dépenser sur autre chose ; et sur des choses qui seront beaucoup plus utiles pour nos concitoyens. Par exemple, sur l'entretien de la commune, qui est une tâche qui vous est dévolue, M. Canillo, en tant qu'Adjoint aux Services Techniques.
Mme la Maire : Bon, nous allons nous en tenir là, nous avons bien compris de toute façon que, quoique nous proposions, c'est légitime, nous allons être en campagne électorale ...
M. Bonnet : ... Non, mais ce n'est pas une histoire de campagne, c'est une histoire de défense ...
Mme la Maire : ... Vous êtes contre de façon systématique ...
M. Bonnet : ... Mais non, mais non Madame, nous ne sommes pas contre. Reprenez depuis le début, il y a des choses que nous avons votées. Juste le point précédent, nous l'avons voté. Nous n'en discutons pas. Là, nous discutons sur un projet que vous hypothéquez pour la future équipe municipale.
M. Séverac : Moi, je redis qu'il n'y a rien d'hypothéqué, c'est juste ...
M. Bonnet : ... C'est votre point de vue, M. Séverac ... Vous ne savez pas quel est le projet qu'on pourrait avoir pour ce terrain-là ...
M. Séverac : ... Vous venez d'exposer votre point de vue, si vous n'acceptez pas que l'on vous réponde, M. Bonnet, il faut faire autre chose. Ce n'est pas à cette réunion qu'il faut venir ...
M. Pilet : ... Attendez, attendez, excusez-moi ...
M. Séverac : ... Non, non ...
M. Pilet : Ça veut dire quoi ce que vous venez de dire là ? Ça veut dire quoi ? ...
M. Séverac : ... Cela veut dire que j'ai demandé la parole ...
M. Pilet : ... Oui, vous l'avez ...
M. Séverac : ... Vous m'interrompez et ...
M. Pilet : ... Non, non, ce que vous avez dit. Reprenez exactement ce que vous avez dit ...
M. Séverac : ... Ce que j'ai dit, ...
M. Pilet : ... Qu'est-ce que ça veut dire "vous faîtes autre chose" ?
M. Séverac : S'il n'accepte pas de vouloir nous laisser parler et écouter ce qu'il se dit, ce n'est pas de la démocratie ...
M. Pilet : ... Si, nous allons vous écouter ...
M. Séverac : ... Nous sommes des Élus, nous débattons ... Pardon ?
M. Pilet : Oui, pour débattre il faut éviter ce genre de propos ...
M. Séverac : ... C'est ce que je disais exactement à votre collègue M. Bonnet parce qu'il venait de le faire ...
M. Pilet : ... Excusez-moi, je vais finir. Nous allons refaire la police. M. Canillo ...
M. Séverac : ... Non, la police, c'est Mme la Maire ...
M. Pilet : ... Oui, mais on dirait pas. Quand M. Canillo dit "je n'aimerais pas que ce Monsieur soit dans ma famille", qu'est-ce que ça veut dire aussi ? Pourquoi il dit ça ?
M. Séverac : ... Il n'a rien dit de tel. Ça suffit ...
M. Pilet : ... Si ...
Mme la Maire : ... Nous clôturons là-dessus. Je mets aux voix, à moins que ...
M. Pilet : ... Non, M. Séverac, il faut le laisser s'exprimer, je voudrais qu'il puisse développer son argumentaire puisqu'il veut répondre.
M. Séverac : D'une part, c'est toujours Mme la Maire qui donne la parole et qui fait la police de cette assemblée, même avec les difficultés que nous voyons aujourd'hui.
Ce que je dis, moi, sur le fond de la question, ce qu'il vous est proposé, c'est de voter un devis du SDEHG pour enlever les poteaux et les mâts du stade du Trépadé, qu'il sera nécessaire de faire dans un aménagement futur, quel qu'il soit, de parc urbain ou de ce type-là. La proposition qui est faite est juste en anticipation pour ne pas avoir à perdre des mois encore, et avoir une mise en œuvre, quelle que soit l'équipe qui la mettra en œuvre, de la solution future sur le Trépadé.
M. Fédou : Enfin, juste pour clore le débat, nous, nous demandions pourquoi nous précipiter, là, maintenant, en fin de mandat.
Mme la Maire : Nous ne nous précipitons pas. C'est parce que nous sommes dans une démarche logique par rapport à ce qui est souhaité, me semble-t-il, par l'ensemble des Élus autour de cette table ...
M. Fédou : ... Non, mais là-dessus, nous, nous sommes d'accord, ...

Mme la Maire : ... Nous sommes tous d'accord ...
M. Fédou : ... Qu'il faudra un poumon vert au centre-ville de la commune ...
Mme la Maire : ... Nous sommes d'accord. Donc, il n'est pas nécessaire de laisser les pylônes ...
M. Fédou : ... Pourquoi le faire là ? Nous ne pouvons pas attendre, le mettre sous le coude, et attendre ...
Mme la Maire : Et cela change quoi ? Comme le dit Mme Lacoste, pendant 6 mois, nous ne faisons rien ...
M. Fédou : ... Je ne sais pas, je n'ai pas entendu ce qu'elle a dit Mme Lacoste ...
Mme la Maire : ... Nous ne faisons rien pendant 6 mois ...
Mme Lacoste : ... Je peux répéter. Effectivement, du coup, nous ne faisons plus rien pendant 6 mois, nous ne faisons plus de Conseil, nous ne prenons plus de décisions, nous n'engageons plus rien ?
M. Fédou : Je n'ai pas dit "on fait plus rien".
Mme Lacoste : Ça, vous ne voulez pas le faire ; alors, vous arbitrerez ce que nous pourrons faire et ce que nous ne pourrons pas faire ?
M. Fédou : ... Non, pourquoi se précipiter, là, maintenant ?
Mme la Maire : Nous savons qu'il faudra le faire de toute façon. Donc, faisons-le. Je le mets aux voix. Qui est contre ?
M. Lorrain : Juste une petite question. Dans le devis présenté, est-ce qu'il y a le désenfouissement des lignes ? Sinon, nous allons laisser des lignes enterrées dans le sous-sol ?
M. Gauthier : Non ...
M. Lorrain : ... Donc, ce sera du supplément ?
M. Gauthier : Il y a une ligne aérienne aussi.
M. Lorrain : Je n'ai pas souvenir que les lignes des pylônes soient aériennes ... il y en a quatre.
Mme la Maire : De toute façon, le désenfouissement, s'il s'avère nécessaire par rapport à ce qu'il se ferait à l'endroit où sont les lignes, il se fera au cours du chantier, s'il y a des plantations ou autres, ce sera arraché à ce moment-là.
M. Lorrain : C'est dommage de ne pas tout faire en même temps.
M. Gauthier : ... C'est plus cher ...
Mme la Maire : ... Non, puisque nous ne savons pas encore ce que nous voulons faire ...
M. Lorrain : ... Alors, c'est dommage de le faire puisque ...
Mme la Maire : ... Nous avons la certitude que personne n'aura besoin des mâts. Ils étaient destinés à un éclairage de terrain de foot. Donc, ce terrain de foot n'étant plus là, et tout le monde étant d'accord pour en faire un parc urbain, il n'est pas nécessaire de conserver ces mâts. Donc, je le mets aux voix.
M. Bonnet : Ça nous fait un terrain de moins. Excusez-moi, mais hier, des jeunes m'ont dit "mais on n'a plus de terrain disponible maintenant pour aller jouer au ballon quand on veut en dehors ...
Mme la Maire : ... Mais bien-sûr que si. Ils vont récupérer le terrain de la gare ...
M. Bonnet : ... Oui ...
Mme la Maire : ... Puisque vous avez bien compris le mode de fonctionnement du bassin de rétention. C'est un bassin qui sera en eau uniquement lorsqu'il y aura de très gros orages, une pluviosité très importante et il sera rendu à l'usage antérieur. L'autre objectif, et vous en avez parlé tout à l'heure, est de laisser un espace suffisant pour l'école, un engagement a été pris là-dessus, il est très clair. Il y aura de l'espace libre qui pourra être utilisé par l'école sur le temps scolaire ou périscolaire, et qui pourra être utilisé par tout un chacun pour aller courir et jouer au ballon. Non, nous ne privons pas les jeunes d'espace pour jouer au ballon, M. Bonnet.
M. Bonnet : C'est comme ça qu'ils le ressentent, excusez-moi, mais voilà. Aujourd'hui, sur le terrain du Trépadé, ils ne peuvent plus y aller. Et en bas, c'est ...
Mme la Maire : ... J'espère que vous le leur avez expliqué le fonctionnement du bassin de rétention.
M. Bonnet : Non.
Mme la Maire : Et bien voilà. C'est dommage que vous ne l'ayez pas fait, parce que ...
M. Bonnet : ... Je leur dirai de vous envoyer une question, vous leur répondrai en vidéo ...
Mme la Maire : ... Il n'y a aucun problème, aucun problème. Cela a été dit, et cela a été redit ...
M. Bonnet : ... Je ne suis pas le communiquant de la commune, moi, Madame, je suis désolé ...
Mme la Maire : ... Mais, non. Mais quand vous avez connaissance de quelque chose, vous pouvez faire passer ...
M. Bonnet : ... Je n'y crois pas à ce que vous me dites, excusez-moi, pour ce terrain-là, je ne peux pas y croire ...
Mme la Maire : ... Vous irez vous expliquer avec Réseau 31, et vous regarderez comment fonctionne celui de Plaisance du Touch ...
M. Bonnet : ... Pourquoi, moi, j'irais discuter avec Réseau 31 ...
Mme la Maire : ... Donc, je mets aux voix l'enlèvement des installations d'éclairage de l'ex-stade du Trépadé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la dépose des installations d'éclairage du stade du Trépadé.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé*)

10 - CONVENTION PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LE GROUPE GARONA - SECTEUR DE CANTELAUZE *(délibération n° 2025-087)*

M. Rivier : par délibération du 3 avril 2025, nous avons retenu l'aménageur Groupe Garona pour l'acquisition des parcelles sises secteur de Cantelauze. Cette délibération prévoyait la signature d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) à hauteur de 250 000 €, et qu'un acte spécifique sera établi ultérieurement.
Le Groupe Garona envisage de réaliser une opération d'aménagement sur les parcelles cadastrées CC 297, CC 301, CC 305, CC 307 et en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme. Une demande de permis de construire a été déposée le 11 juin 2025.
Conformément aux dispositions de l'article L.332-11-3 du Code de l'Urbanisme, le PUP permet à la ville de Fonsorbes de faire participer un aménageur, un constructeur ou un propriétaire au coût des équipements publics rendus nécessaires par son opération.
L'aménagement de la desserte du secteur Cantelauze, faisant l'objet de l'opération d'habitat portée par le Groupe Garona et compte-tenu de l'importance des constructions nouvelles attendues, rend nécessaire la réalisation des équipements publics suivants :

- un parking communal sur le site de Cantelauze
- la voie d'accès au lotissement, objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation incluse dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville
- l'éclairage public de ces sites

Le coût des travaux d'équipements publics est estimé à 495 194 € HT, dont 247 597 € HT seront pris en charge par le Groupe Garona, soit 50 % du montant total des travaux.
Du fait de la participation au coût des équipements publics, le signataire de la convention sera exonéré de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour une durée de 3 années, précision faite que l'exonération ne peut dépasser dix ans.
Les projets de convention et de délibération étaient annexés à la convocation.
Lors de la réunion de la commission Finances du 20 août 2025, les questions ont porté sur :

- Le montant qu'aurait rapporté la Taxe d'Aménagement : il a été évalué à 98 000 €, soit moins que le montant du PUP.
- Des précisions concernant le rond-point et les places de parkings : une réunion de la commission Urbanisme-VRD est prévue le 10 septembre.

Mme la Maire : Des questions ?
M. Pilet : Oui. Les 98 000 €, c'est sur les 3 ans ? Ou sur 1 an ?
La Directrice Générale des Services : Ce n'est pas lié à une année, ce sont des périodicités de versement des sommes. Mais ce n'est pas lié forcément à une année civile.
M. Pilet : Le PUP, sur les 3 ans … c'était, soit le PUP, soit ils payaient 98 000 €, c'est ça ? Nous sommes bien d'accord ?
Mme la Maire : Oui. Il va payer 247 597 € HT de PUP. Il aurait payé 98 000 € si nous étions passés par la Taxe d'Aménagement.
M. Pilet : D'accord. Nous avons repris la proposition que cet aménageur avait faite lors de l'appel à projets. Il proposait une offre à 1 120 000 €. Donc là, nous lui revendons le terrain au même prix, avec un PUP. C'est ça ? Nous sommes bien d'accord ? Sauf que dans l'offre qui était proposée, donc en 2022, il y avait un joli plan, je vais le montrer, donc il n'y a que les gens dans la salle qui vont le voir, avec toute cette partie qui était prise en charge. Cette partie comprenait l'aménagement d'espaces verts, les locaux d'ordures ménagères, les prises des bornes rechargeables, et un parking de 55 places à destination de la commune. Donc, dans son programme et dans son prix d'achat, il avait intégré tout cela. Aujourd'hui, il achète donc le terrain pour 1 120 000 € et il va avoir un aménagement, donc qui va être pour partie payé par la commune, donc 213 000 € que nous avons calculés. Donc, nous lui faisons quelque part un cadeau de 200 000 €, minimum, de ce que nous avons calculé, puisque là c'est … excusez-moi, mais je fais avec les documents que nous avons, et cela ne me fait pas rire … non, ce n'est pas l'inverse.
Mme la Maire : Un aménageur ne peut pas travailler sur un bien communal. Le parking, qui existe aujourd'hui à Cantelauze, appartient à la commune. Donc, nous ne pouvons pas demander à l'aménageur d'aménager ce parking-là. Ce n'est pas possible.

M. Pilet : Alors pourquoi, sur l'appel à projets, avait été intégré "coût technique, y compris un parking public de 55 places" ? Il s'ensuit des correspondances de la Mairie où on lui demande de préciser les logements, etc, comment son aménagement des parkings sera fait, toute une série de questions auxquelles il a répondu. Quand il fait l'appel à projets, c'est bien un projet qui prend l'ensemble, avec les points, mais nous nous n'allons pas revenir sur le classement. Donc nous, ce que nous ne comprenons pas, c'est que, normalement, ce parking et tout cet aménagement, si nous retenons l'appel à projets pour lequel nous lui avions demandé des précisions, ce n'est pas nous qui avons demandé des précisons, en l'occurrence c'est vous, Majorité, qui avez demandé plein de précisions et obtenu des choses qui prennent en charge dans ce cadre-là, et qu'aujourd'hui, donc 2 ans et demi après, nous n'en tenions pas compte et que nous nous retrouvons à devoir financer ce qu'il avait prévu dans son prix d'achat, pour moitié … Mais si.
M. Briantais, Adjoint délégué à l'Urbanisme : Dans l'histoire, vous oubliez quand même quelques étapes. C'est que le plan que vous aviez au départ prenait la totalité de la surface des parkings, à part que ce parking était divisé en deux : une partie qu'il pouvait acheter, et l'autre partie devenue en fait publique à cause des aménagements que nous avions faits. Donc, en réalité, à l'heure actuelle, il va financer toute la partie concernant son opération, mais nous avons, nous collectivité, obligation de faire l'aménagement de la partie parkings, matérialisée plus ou moins bien, par des rochers. Donc, toute cette partie-là, c'est à notre charge, ainsi que le rond-point et les aménagements. De toute manière, cela lui coûte plus cher qu'au départ en réalité, parce qu'il va avoir quand même tous les aménagements à faire de l'autre côté de cette ligne de rochers, qui est la limite. Donc, il va faire tous ces aménagements et il va participer aux aménagements que nous allons, nous, réaliser avec le Muretain Agglo sur la partie publique.
M. Pilet : Là encore, vous nous le dites, nous entendons. Sauf que quand nous demandons les éléments, quand nous demandons, puisqu'il y a un chiffrage, à quoi il correspond, quel est le plan, qu'est-ce qu'il prend, etc, nous n'avons aucune réponse. Donc, nous nous fions aux documents que nous avons, les documents que nous avons c'est ça. Donc, on nous a …
M. Briantais : … Vous aviez déjà des éléments officiels, qui étaient la modification simplifiée de l'OAP …
M. Pilet : … Oui …
M. Briantais : … Où vous aviez justement la modification du périmètre de l'OAP. Déjà, vous aviez à des éléments.
M. Pilet : Oui, mais sauf qu'on nous a dit que c'était le même prix avec, nous avions posé la question, les mêmes engagements que lors de l'appel à projets, les mêmes engagements, donc ce ne sont pas les mêmes engagements du coup. Moi, je ne sais pas puisque nous n'avons pas les éléments. Donc là, vous nous dites quelque chose, dont acte. Mais nous ne le savons pas. Nous le posons en commission, c'est fait pour cela, nous n'avons aucune réponse, on nous dit, je crois …
M. Briantais : … La commission Finances …
M. Pilet : … Excusez-moi, je finis … Comment ?
M. Briantais : … La commissions Finances ne pouvait pas vous apporter les précisions techniques à ce niveau-là. D'autant plus que, malheureusement, je n'ai pas pu être présent à cette commission.
M. Pilet : Ce n'est pas de notre faute, c'est compliqué …
M. Briantais : … Non mais j'entends, j'entends. Moi, je vous donne des explications, et vous aurez une commission Urbanisme-VRD où nous vous apporterons les précisions supplémentaires.
M. Pilet : On nous dit, par exemple, que les plans ne sont pas faits, etc, parce que nous demandons le montant, est-ce qu'on est sûr, est-ce que tout ça, donc nous n'avons aucun élément. Et donc là, il faudrait, sur, uniquement, de la bonne foi, valider un projet, qui, pour nous, nous inquiète puisque là, pour nous, avec les éléments que nous avons, nous faisons un cadeau de 200, exactement 250 000 € …
M. Briantais : … Non, c'est exactement l'inverse.
M. Pilet : Oui, ça vous le dites. Mais, excusez-moi, pour nous, les documents que nous avons ne disent pas ça … Ils ne disent pas ça. Donc, s'il y a autre chose qu'on ne nous a pas donné, il faut nous les donner, nous expliquer. Quand je demande à vos collègues, je pense que vous parlez entre vous, quand, à la commission Finances, on nous dit que nous ne savons pas les plans, qu'il n'y a aucun élément pour justifier les montants, que ce n'est plus comme ça, …
Mme la Maire : Les montants ont été établis par le Muretain Agglo. Donc, il y a un rond-point qui va permettre de casser la vitesse et de permettre la sortie de ce nouveau lotissement et de la résidence de Promologis, sur le chemin de Cantelauze, et il y a un parking. Tout cela a été chiffré par le Muretain Agglo. Nous n'avons pas inventé les chiffres comme ça. Il y a un chiffrage …
M. Pilet : … Il n'y a aucun problème, il y a du travail. C'est compliqué quand nous n'avons pas les éléments, après on nous dit que nous sommes négatifs. Je reviens sur le plan …
Mme la Maire : … Vous n'avez pas le plan ?

M. Pilet : ... Sur le plan qui nous est donné, le rond-point est déplacé, il y a les deux sorties de la résidence qui sont au même endroit, ce qui sécurise la sortie des écoles. Je posais la question de la sécurité de la sortie des écoles et de l'accès, nous n'avons pas eu de réponse.
Mme la Maire : La sécurité des écoles est assurée par le fait qu'il y a un rond-point. C'est ce qui va casser la vitesse.
M. Pilet : Le rond-point, il est où ? Il est repris sur le plan ? Il est déplacé ?
Mme la Maire : Le rond-point est au droit de la rue Mendes France.
M. Pilet : Donc, à l'endroit où il y a la sortie actuelle. Puisque là, la sortie des deux résidences ...
Mme la Maire : ... Non.
M. Pilet : Plus loin ?
M. Briantais : L'intersection se fait à l'angle du bois, en fait.
Mme la Maire : Aujourd'hui, la sortie de la résidence de Promologis se fait au niveau du petit pont, et donc, dorénavant, ils sortiront, comme les autres, par le rond-point qui sera au niveau de la rue Mendes France.
M. Pilet : Donc, ça se rapproche du plan que proposait ...
Mme la Maire : ... Je ne sais pas. C'est la proposition qui a été faite par le Muretain Agglo pour sécuriser le secteur et pour permettre, donc, non pas 2 sorties, mais une seule sortie sur le chemin de Cantelauze.
M. Briantais : Et, justement, il participe au financement de cette amélioration. C'est justement cela le sujet. Ce n'est pas que la commune qui décide, avec le Muretain, d'arranger les voiries. C'est que là, il va participer au financement de ces ouvrages, puisque nous avons pris en compte cette augmentation de trafic sur le secteur.
M. Pilet : Je vais redire les choses tranquillement. Nous sommes là pour accepter un Projet Urbain Partenarial. Il faut que nous ayons les éléments pour savoir qui va faire quoi, comment et à quel prix.
M. Briantais : Je vous l'ai dit.
M. Pilet : Là, nous avons un prix ...
M. Briantais : ... Au niveau de ...
M. Pilet : ... Excusez-moi, je veux juste finir ma phrase.
M. Briantais : Oui, allez-y.
M. Pilet : En commission Finances, on nous a indiqué que c'était un prix, mais qu'il devait être vu parce que rien n'était fixé. Mais là, vous dites que des choses sont arrêtées. Comment faisons-nous ? Qu'est-ce que nous faisons ?
M. Séverac : A la commission Finances, ce n'est pas ce qui a été dit. Cela commence à bien faire de tordre, chaque fois, la réalité et les discours.
Vous avez posé la question du plan par rapport au rond-point et à l'accès. Nous vous avons dit qu'il y avait certainement les mêmes qu'avec le constructeur précédent, nous ne les avions pas sous la main, effectivement. Une commission Urbanisme a du coup été programmée pour que vous regardiez dans le détail toutes ces choses-là. L'objet de la commission Finances était de discuter sur la question de la création de ce PUP et de la participation de l'aménageur et de la commune. Les travaux nécessaires qui ont été chiffrés avec le rond-point et avec le parking, qui ont été proposés par le Muretain Agglo, sont évalués à près de 500 000 €, à 497 000 € et des poussières. La part est donc partagée en deux, entre l'aménageur à 50 %, et la commune à 50 %. L'aspect financier est celui-là, il n'y a pas de "on sait pas quels sont les travaux". Si, les travaux ont été chiffrés par le Muretain Agglo à cette hauteur-là.
M. Pilet : Oui, mais excusez-moi, les travaux sont chiffrés à 495 000 €. Quand il dépose son appel d'offres, il dit, c'est ce qui est écrit et on lui demande des précisions, qu'il prend en charge. Là, aujourd'hui, il achète au même prix et nous allons lui prendre en charge la moitié de ce qu'il avait prévu. Donc, ...
Mme la Maire : ... Mais c'est ce qu'il se passe dans les PUP. Jamais un aménageur ne prend l'intégralité ...
M. Pilet : ... S'il avait gagné le marché, excusez-moi, mais ce n'est pas nous là, ce sont les documents que nous avons eus ...
Mme la Maire : ... Il n'aurait pas pu faire les travaux sur l'espace public.
M. Pilet : Alors, pourquoi vous l'avez laissé se présenter ? Pourquoi vous avez validé sa candidature ? Pourquoi vous lui avez demandé des précisions ?
M. Briantais, hors micro : Comme pour tous les autres.
M. Pilet : Excusez-moi, mais pourquoi vous lui avez demandé des précisions ? Pourquoi vous lui avez demandé des choses à faire sur ce qui est, du coup de ce que vous dites, du domaine public ? Ce n'est pas nous qui l'avons ...
M. Briantais : ... Ça, c'était la première itération du projet, c'était la volonté de minimiser les coûts pour la commune. Après, juridiquement, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une partie que nous ne pouvions plus laisser à la vente, ce n'était plus le domaine privé de la commune, c'était du domaine public. C'est ce que je vous ai expliqué. Et dans la modification simplifiée que nous avons réalisée, qui a été adoptée, c'est justement cela qui a été entériné de façon à ce que l'OAP soit réellement bien définie. Donc, le travail, et la proposition

qui a été faite par Garona, c'est justement de reprendre en compte cette OAP modifiée. En fait, il a accepté d'acheter au montant déterminé, 1 120 000 €, alors qu'en réalité il n'a pas une partie du terrain, qui est du domaine public. Donc, cela veut dire que la surface qu'il achète est en fait moins importante que celle qui était au départ prévue. Donc, en réalité, c'est lui qui accepte de payer plus cher au mètre carré, si vous réfléchissez bien.

M. Pilet : Non, non, M. Briantais. Ça c'est clair. Non, puisqu'il a acheté tout, y compris ce qui était du domaine public. Là, c'est quand même hallucinant ce que vous dites. Cela veut dire que vous avez fait un marché avec des gens qui vous présentent une offre avec des choses sur le domaine public, que vous questionnez, que vous validez ...

M. Briantais : ... Mais non, mais non ...

M. Pilet : ... Mais si ...

M. Briantais : ... A l'heure actuelle, les choses sont claires, tout est cadré juridiquement. Au moment où il y a eu les appels d'offres, nous étions encore dans le doute de savoir si nous pouvions utiliser l'ensemble du parking et le vendre. En fait, quand nous avons retravaillé le sujet, nous nous sommes aperçus que de par les aménagements qui avaient été réalisés, c'est là que je préviens justement les collectivités locales, il faut faire attention à ce que nous faisons, parce qu'au départ c'était du domaine privé de la commune, mais à partir du moment où vous faites des aménagements, vous passez dans la partie publique. C'est ce qui n'avait pas été vraiment regardé. Donc, les choses ont été détourées, et maintenant nous n'avons plus de problèmes particuliers, et nous avons un aménageur qui prend en charge la moitié des travaux.

Mme la Maire : Nous voudrions vous rassurer, M. Pilet, sur le fait que nous ne faisons pas de cadeaux aux aménageurs. Cela est certain.

M. Pilet : Excusez-moi, cela ne me rassure pas du tout parce que là vous dites que vous avez lancé des marchés, ce n'était pas clair, nous n'avions pas les éléments ... Juste, est-ce que la surface à construire est la même ?

Mme la Maire : La surface à construire est la même, oui.

M. Briantais : Nous n'avons strictement rien changé. Vous sortez la partie parking public, et c'est tout, uniquement cela.

M. Pilet : Et, est-ce que vous avez densifié la surface à construire ?

M. Briantais : "Densifié" ? Je ne comprends vraiment pas votre question, parce que le reste n'a pas changé.

Mme la Maire : Oui, il y a plus de logements par rapport à ce qui était prévu initialement ...

M. Pilet : ... Il y a plus de logements, voilà ...

M. Briantais : ... Oui, mais cela était prévu dans l'OAP, cela a été adopté ...

Mme la Maire : ... C'était dans l'OAP.

M. Pilet : Excusez-moi, M. Briantais, vous avez des éléments que nous n'avons pas ...

M. Briantais : ... Justement, c'est ce que je vous dis. Vous allez avoir une commission Urbanisme, venez à la commission Urbanisme et vous aurez des explications. Mais nous n'allons pas les faire là sur la place publique ...

M. Pilet : ... Sauf que le vote, il est là ...

M. Briantais : ... C'est simplement la convention que nous vous demandons de valider ...

Mme la Maire : ... M. Fédou, vous vouliez prendre la parole.

M. Fédou : C'est juste pour confirmer que, nous, nous voterons la convention, parce qu'en fait, au lieu de chercher peut-être si le projet est bon ou pas bon, je pense qu'il faut que nous accélérions justement les choses parce que nous sommes en déficit de logements sur la commune et que nous attendons ces logements avec impatience sur la commune.

Sur la convention, est écrit "délai de mise en œuvre : jusqu'au 31/12/2028", des équipements et construction. En fait, les travaux commenceraient quand ?

Mme la Maire : L'objectif, pour l'aménageur, si nous arrivons à tenir les délais pour le permis de construire qu'il a déposé (nous sommes dans l'attente de l'avis des partenaires divers types SIECT, Réseau 31, etc, en espérant qu'ils donnent un avis positif) est, si possible, d'acheter le terrain avant la fin de l'année et de livrer pour la rentrée de septembre 2027. L'objectif en termes de calendrier est celui-là. Aujourd'hui, nous sommes dépendants de l'avis des autres pétitionnaires puisque le dossier leur a été envoyé, et c'est vrai que cela peut prendre un certain temps. C'est cela Paul ?

M. Briantais : Oui.

Mme la Maire : Donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de PUP avec le groupe Garona, pour un montant de 247 597 € HT.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)

11 - LE MURETAIN AGGLO - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025 *(délibération n° 2025-088)*

M. Rivier : le Muretain Agglo propose à la commune de prendre une délibération concordante concernant la révision libre de l'Attribution de Compensation (AC) en fonctionnement pour l'année 2025.
Les modifications proposées sur l'Attribution de Compensation en fonctionnement consistent à la mise en application pour l'année 2025 des effets du Pacte Fiscal et Financier 2024-2027, adopté par délibération du Conseil Communautaire le 24 Septembre 2024, qui figurent dans le tableau annexé à la délibération du Muretain Agglo, documents joints à la note de synthèse :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : la commune de Fonsorbes n'est pas concernée. La trajectoire d'harmonisation des taux de TEOM sur le territoire du Muretain Agglo a été finalisée en 2024. Le Pacte Fiscal et Financier 2024-2027 inclut un effort d'harmonisation de l'effort contributif des 26 communes : avec la baisse des taux de TEOM (remplacée par de la TF) de 2019, le renvoi d'A/C, qui avait été mis en place historiquement pour lisser l'effet de l'harmonisation des taux de TEOM pour 3 communes (Portet, Pinsaguel et Roquette), doit être corrigé :
 - Correction du renvoi d'AC de 757 063 € à 390 043 €
 - Ajustement de l'AC des 3 communes pour un montant total de 367 020 €, avec une application progressive sur 4 ans (25 % par an).

 Les AC 2023 et 2024 ont intégré 50 % de cette correction, il convient d'appliquer une nouvelle correction à hauteur de 25 % soit 91 756 €.
- Participation des communes à la dynamique 2024 des services à la personne : au vu du poids financier assumé par l'Agglomération concernant le coût des services aux familles (16 M€ de charges nettes par an, constatées en 2024), il a été acté dans le Pacte Fiscal et Financier une compensation de la dynamique des charges de ces services par les communes. La répartition de ces coûts se fait de manière proportionnelle, en fonction du nombre d'enfants de la commune accueillis dans les structures Enfance et Petite Enfance de l'Agglomération. Parallèlement, il est proposé une clause de revoyure annuelle permettant d'actualiser chaque année cette compensation :
 - Pour 2023, la dynamique de charges constatées (année 2022) était de 1 042 587 € et la participation à hauteur de 33 % des communes était de 347 532 €.
 - Pour 2024, la dynamique de charges constatées (année 2023) était de 140 148 € et la participation à hauteur de 100 % des communes était donc de 125 604 € corrigée de la contribution de la commune de Fonsorbes.
 - Pour 2025, eu égard à la situation financière de 2025 pour l'agglomération et des efforts conséquents déployés pour maitriser les dépenses de fonctionnement en 2024, la dynamique s'élève à 33 233 €.

Il est proposé de solliciter les communes pour prendre en charge 100 % de la dynamique des charges des services aux familles constatées sur l'année 2024.
La participation 2025 des communes, à hauteur de 100 %, s'établit donc à 29 663 €, corrigée du gel de la contribution de la commune de Fonsorbes, pour un montant de 3 570 €.
La contribution de la commune de Fonsorbes pour la dynamique 2024 des services à la personne est gelée.

- Perte du fonds d'amorçage : suite à la loi de finances 2024, le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est supprimé à compter du 1er septembre 2025. Cette suppression représente un volume de 813 000 € de recettes. Avec le maintien de la semaine à 4,5 jours, la perte nette pour le Muretain Agglo est évaluée à 450 000 €. A l'occasion de la Conférence des Maires Élargie du 22 octobre 2024, il a été convenu que les communes et l'agglomération assumeraient cette perte à hauteur de 50 % chacune, soit 225 000 € à la charge de l'agglomération et 225 000 € à la charge des communes en année pleine. Pour 2025, la mesure portant sur les 4 derniers mois de l'année, il est proposé d'impacter l'AC des communes à hauteur de 4/10e de 225 000 €, soit un montant de 89 996 €. La répartition de cette somme entre les communes se base à l'exact identique sur les montants perçus par chaque commune au titre du fonds de compensation, soit 50 € par élève pour Fonsorbes.

La contribution de la commune de Fonsorbes au titre de la perte du fonds d'amorçage pour les 4 mois de 2025 est de 8 027 €.

Pour rappel, l'AC fonctionnement a été baissée en début d'année de - 725 314 € à - 600 154 € afin de tenir compte du remboursement de la dette transférée et des ajustements voirie comme chaque année.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
Ce dossier a été examiné par la commission Finances réunie le 20 août 2025.
Mme la Maire : Des commentaires ?
M. Pilet : Sur ce point, non, mais en lien : comment se passe le départ de Bonrepos ? Est-ce que nous connaissons les incidences qu'il y aura financièrement ? Nous savons que c'est une petite commune, mais est-ce qu'il y a des éléments ?
Mme la Maire : Apparemment, le départ a l'air de bien se passer. Je sais qu'il y a des discussions actuellement pour tout ce qui concerne notamment les personnels. Je peux parler de ce que je connais. Je sais que demain doit avoir lieu un échange concernant les personnels du service Enfance. Ils souhaitent rester "Muretain Agglo". Donc, les choses sont en train de se mettre en place tranquillement avec Bonrepos-sur-Aussonnelle. Des discussions financières sont encore à mener, manifestement, d'après ce que m'a dit le Maire de Bonrepos à qui j'ai posé la question récemment. Mais cela a l'air de se passer tout à fait correctement, et ne devrait pas avoir d'incidence majeure pour ce qui concerne le fonctionnement du Muretain Agglo.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider cette révision libre de l'Attribution de Compensation en fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant total de - 8 027 €.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 17 juillet 2025 : marché de travaux pour la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze - avenant n° 1 pour le lot n° 5 "équipements de cuisine", avec une moins-value de 8 235,22 € TTC ; ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

- Décision Municipale du 19 août 2025 : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville pour 9 972,60 € TTC.
 Vous en avez entendu parler, nous souhaitons réaménager le rez-de-chaussée, d'une part, pour rendre l'accueil plus agréable que ce qu'il est aujourd'hui, plus chaleureux, plus convivial et rénové, et, d'autre part, aménager les bureaux situés à l'arrière pour y accueillir ultérieurement la Police Municipale.
 Donc, nous avons essayé de trouver un architecte qui soit en capacité de nous aider sur cette réflexion-là. Cela n'a pas été simple parce que pour des sommes comme celle-là, peu ont été candidats. Nous avons donc trouvé une architecte, qui est venue la semaine dernière pour échanger avec les personnels et voir les locaux. Elle doit nous faire une proposition dans les jours, ou semaines qui viennent. C'est cela, Mme Calvo ?
 Mme Calvo, Conseillère déléguée à la qualité des services publics, hors micro : Tout à fait.
 Mme la Maire : Donc, en l'occurrence, il est question de 9 972,60 €.
 M. Fédou : Juste : quand on parle de rez-de-chaussée, c'est l'ensemble du rez-de-chaussée, c'est-à-dire ...
 Mme la Maire : ... Non, pas cette salle.
 M. Fédou : Pas celle du Conseil ? Que le rez-de-chaussée Mairie ? ...
 Mme la Maire : ... Nous parlons de l'accueil et des bureaux qui sont à l'arrière.
 M. Fédou : D'accord. Parce que là, nous voyons que cela représente quand même 10 % de la ligne budgétaire que nous avons votée, à priori.
 Mme la Maire : C'est classiquement à peu près les pourcentages attribués aux maîtres d'œuvre. Nous sommes sur des chiffres cohérents.
 M. Fédou : Est-ce que déjà vous avez une esquisse de quelque chose, ou pas du tout ?
 Mme la Maire : Pour l'instant, non. Le CAUE nous avait fait des propositions, des réflexions ont déjà été portées. Il y a aussi l'avis des personnels par rapport à l'organisation des services, à la fois accueil et Police Municipale. Il y a donc tout cela à prendre en considération, et nous allons attendre de voir ce qui est proposé par l'architecte en question.
 M. Fédou : Et d'intégrer la Police Municipale au sein de la Mairie est déjà acté ?

Mme la Maire : Oui, la décision a été prise. Tous les agents sont informés. Un accès spécifique sera réservé, avec la sécurisation nécessaire par rapport à l'activité qui est la leur.
Avez-vous des questions ?
M. Bonnet : Oui. Au niveau de l'ascenseur, la partie accessibilité à l'étage, normalement ne sera pas impactée, il n'y a rien …
Mme la Maire : … L'ascenseur ne va pas bouger, non.
M. Bonnet : Puisque nous avions investi dessus, effectivement pour une remise à niveau, l'année dernière …
Mme la Maire : … Non, je vous rassure M. Bonnet, nous n'allons pas faire bouger l'ascenseur.
M. Bonnet : D'accord. Après, je voulais revenir aussi sur les économies effectivement de l'avenant en moins-value, qui est une bonne chose. Mais à la lecture des sommes qui sont retirées, nous nous rendons-compte qu'il y a beaucoup d'équipements inutiles …
Mme la Maire : … Le cuisiniste a retravaillé sans aucun doute ses propositions. Je vous rassure, nous n'achetons que des équipements neufs. Pour y être allés ce matin, nous avons passé trois quarts d'heure, avec Philippe Séverac, au Centre de Loisirs, nous avons rencontré les personnels en charge de la restauration, qui nous ont dit être très satisfaits des aménagements mis en œuvre, des travaux qui ont été faits et des équipements ; sachant que des équipements n'ont pas été livrés, il y a du retard. Et du coup, sont encore installés, je crois, une laveuse et un four, qui datent de l'ancienne cuisine. Mais tout cela va être livré dans les semaines à venir.
M. Bonnet : Pour finir mon propos, c'était qu'en fait nous économisons 5 276 € HT sur les 6 862 €. Donc en fait, 77 % de la somme, c'est du matériel qui n'était pas nécessaire à priori pour l'utilisation des locaux.
Ensuite, puisque nous avons fait la partie cantine, est-ce que la problématique de l'accessibilité aux rongeurs a été traitée …
Mme la Maire : … Je vous rassure …
M. Bonnet : … Attendez, laissez-moi finir s'il vous plaît … et est-ce que cela n'entraîne pas, d'ailleurs, des travaux supplémentaires avec un avenant en plus-value, puisque ce n'était peut-être pas prévu directement.
Mme la Maire : Non.
M. Bonnet : Non ?
Mme la Maire : Non.
M. Bonnet : Nous n'en aurons pas l'année prochaine ou d'ici peu ? Non ? D'accord. Parfait.
Mme la Maire : Personne ne peut vous garantir cela, M. Bonnet.
M. Bonnet : Vous me dites non.
Mme la Maire : Là, je vous dis que les travaux ont été faits de façon …
M. Bonnet : … Mais est-ce que cela a un coût ? Ma question était est-ce que cela a un coût supplémentaire ?
Mme la Maire : Cela n'a pas eu de surcoût puisque je vous rappelle que tout a été cassé, toute la faïence a été reprise, tous les sols ont été repris …
M. Bonnet : … Nous avions des entrées de l'extérieur vers l'intérieur, le tout était bouché …
Mme la Maire : … Tout a été bouché …
M. Bonnet : … Cela a été bétonné, cela a été pris en compte par l'entreprise …
Mme la Maire : … Il n'y aura pas de plus-value …
M. Bonnet : … Il n'y aura pas de plus-value, mais il y a peut-être des moins et des plus qui permettent que cela ne coûte rien …
Mme la Maire : … Une part des travaux a été également faite par les Services Techniques, donc n'ayez pas d'inquiétude, il n'y aura pas de plus-value liée au fait que des trous ont été bouchés.
M. Bonnet : D'accord. C'est noté.
Mme la Maire : Nous avons eu aujourd'hui également l'avis de la commission de Sécurité, qui a visité Cantelauze la semaine dernière, et qui a validé tout ce qui a été fait.
M. Lorrain : Je reviens sur le déplacement de la Police Municipale. Chez eux, ils ont un grand rez-de-chaussée, ils ont une cour, ils ont un étage, en plus ils sont un de plus, est-ce qu'en superficie ils auront la même chose ici ?
Mme la Maire : Cela a été vérifié en termes de bureaux, etc, ils ont les surfaces nécessaires pour travailler correctement.
M. Lorrain : Salle de repos, tout ? Parce qu'ils mangent là-haut.
Mme la Maire : Vous avez eu l'occasion sans doute de monter à l'étage de la Mairie, vous verrez, la salle …

M. Lorrain : ... Je n'ai pas été invité à manger ...
Mme la Maire : ... Non, moi non plus ... il y a une salle à l'étage suffisamment grande, puisque c'était l'ancienne salle de réunions, cette dernière ayant été déplacée dans l'ancien bureau des Ressources Humaines. Cette salle permet d'accueillir l'ensemble des personnels administratifs ou de Police Municipale qui mangeraient sur site ; sachant que plusieurs Policiers Municipaux habitent à Fonsorbes et vont manger chez eux. Ils ne mangent pas tous là.

13 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir un bilan de la location de la salle de convivialité des Boulbènes sur cette période estivale.

M. Canillo :
- 2 locations au mois de juillet, dont 1 location en soirée de 16h30 au lendemain 8h00, et une location forfait week-end du vendredi au lundi
- Aucune au mois d'août, une réservation a été annulée.

Pour un montant total de location de 630 €.

Mme la Maire : Encore une fois, nous ne faisions pas cela pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune. L'objectif était, vu que les salles de Bidot ne sont pas disponibles, de proposer une salle suffisamment grande pour assurer des réceptions avec un nombre important de convives, sachant que nous n'avons pas de salle aussi grande que celle des Boulbènes. Je crois que tout cela a été largement expliqué au cours de Conseils Municipaux antérieurs.

2. Nous voudrions être informés des travaux de remise en état du site de restauration de Cantelauze, et savoir pourquoi l'équipe des agents est renouvelée à une personne près.

Mme la Maire : Pour ce qui concerne les travaux, je viens d'en parler, ils sont donc terminés. Il y avait encore quelques coups de pinceau ce matin quand nous sommes passés, sur le local poubelles, deux ouvriers d'une entreprise extérieure travaillaient sur site.
Tout est correct pour recevoir les enfants, qui y ont mangé pour la première fois aujourd'hui.
Concernant la deuxième question, à savoir "pourquoi l'équipe des agents est renouvelée à une personne près ?" : il faut poser la question au Muretain Agglo parce que, nous, nous ne gérons par les personnels du Muretain Agglo.
M. Pilet : Je vais m'adresser à la Vice-Présidente du Muretain Agglo, puisqu'elle doit pouvoir répondre.
Mme la Maire : La Vice-Présidente du Muretain Agglo, ce qu'elle peut vous dire c'est qu'il y a 1 000 agents au sein du service Enfance, et je passe sur le nombre d'agents au service Petite Enfance. Je ne m'occupe pas de la gestion des équipes et du fait qu'il y ait de la mobilité interne au Muretain Agglo. Les services Ressources Humaines prennent des décisions, dont je ne m'occupe pas, M. Pilet. J'ai d'autres chats à fouetter ...
M. Pilet : ... Ce qui est surprenant, c'est que visiblement c'est une mobilité imposée, pour laquelle les agents n'ont pas été ...
Mme la Maire : ... Ce n'est pas exceptionnel, M. Pilet. Vous avez posé la question, vous avez mis en copie M. Turc, le DGS (Directeur Général des Services), qui vous fera une réponse ...
M. Pilet : ... Excusez-moi, je vais finir. Donc, c'est une mobilité imposée de manière, des éléments que j'ai eus, assez brutale et peu convenante. Le hasard amène à se poser des questions : comment ça se fait que toute l'équipe, tous les agents qui avaient fait part de leur mécontentement de travailler dans ces conditions-là, soit, n'ont pas eu leur contrat renouvelé, soit ils vont se retrouver ailleurs ? C'est quand même assez surprenant. Mais, vous n'avez pas les éléments pour répondre, j'entends, nous pouvons nous en étonner, surtout que, de ce que nous avons compris, à d'autres agents du Muretain Agglo qui travaillent sur la commune on leur a demandé s'ils voulaient faire des mobilités. Il y en a qui ont dit oui, il y en a qui ont dit non. Et comme par hasard, les seuls à qui on ne leur a pas demandé, puis à qui on leur a imposé, sont ces personnes-là. Nous trouvons la coïncidence plus que troublante. Et pour finir de répondre à ce que vous dites, le DGS du Muretain Agglo est informé et a reçu une

demande d'explications sur cet état de fait. Et là, ce n'est pas le Muretain Agglo, c'est le Conseil Municipal, et cela me semble important que tout le monde entende que des gens qui ont exprimé un désarroi face à leurs conditions de travail, et je crois que tout le monde aujourd'hui est content, et vous l'avez dit, se réjouit de la nouvelle cuisine, tout le monde est enchanté, comme par hasard se retrouvent tous, soit avec un contrat terminé, soit ailleurs.

Mme la Maire : M. Turc vous donnera sans aucun doute les explications, M. Turc étant le DGS du Muretain Agglo.

M. Pilet : J'espère que cela fait réfléchir tout le monde.

14 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

Manifestations

- Samedi : "Fonsorbes fait sa rentrée", avec le Forum des Associations, avec "Tous en Sport", avec "Youpi c'est la Rentrée", avec les services de la ville, les services du Muretain Agglo en charge de l'Enfance et de la Petite Enfance, tout cela à partir de 14h00, ou de 14h30, sur le Trépadé.
 Je vous invite donc à venir rencontrer les associations qui seront présentes, ainsi que l'ensemble des personnels.

Prochaines séances du Conseil Municipal

- 30 octobre
- 11 décembre
 S'il n'y a pas d'évènements qui justifient de le réunir avant en urgence.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude